



Rapport annuel révisé
Candriam Money Market

31 décembre 2025

Pour la distribution en et depuis la Suisse



Candriam Money Market

SICAV de droit luxembourgeois

Rapport annuel révisé pour l'exercice
du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025



Table des matières

Administration de la SICAV	4
Détails sur la SICAV	5
Rapport du Conseil d'Administration	6
Rapport d'audit	9
État des actifs nets au 31 décembre 2025	13
État des variations des actifs nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	15
Statistiques	17
Portefeuille-titres au 31 décembre 2025	18
Candriam Money Market Euro	18
Candriam Money Market Euro AAA	23
Candriam Money Market USD Sustainable	27
Notes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés	30
Autres notes aux états financiers	31
Informations supplémentaires non auditées	36
Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)	38



Administration de la SICAV

Conseil d'Administration

Président

Jean-Yves MALDAGUE
Managing Director
Candriam

Administrateurs

Annemarie ARENS
Independent Director

Thierry BLONDEAU
Independent Director

Tanguy DE VILLENFAGNE
Advisor to the Group Strategic Committee
Candriam

Damien ROL
Deputy Global Head of Legal
Candriam

Myriam VANNESTE
Global Head of Product Management
Candriam

Siège social

5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Dépositaire

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Société de Gestion

Candriam
SERENITY - Bloc B
19-21, Route d'Arlon
L-8009 Strassen

Les fonctions d'**Agent Administratif**, d'**Agent Domiciliaire** et d'**Agent de Transfert** (en ce compris les activités de **Teneur de Registre**) sont déléguées à :

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

La mise en œuvre des activités de **gestion de portefeuille** est assurée par Candriam et/ou par une ou plusieurs de ses succursales :

Candriam - Belgian Branch
58, Avenue des Arts
B-1000 Bruxelles

Candriam Succursale française
40, rue Washington
F-75408 Paris Cedex 08

Candriam – UK Establishment
Aldersgate Street 200, London EC1A 4 HD

Réviseur d'entreprises agréé

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative (depuis le 01/07/25)

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative (jusqu'au 30/06/25)
2, Rue Gerhard Mercator
L-2182 Luxembourg



Détails sur la SICAV

Candriam Money Market est une société d'investissement à capital variable (SICAV) constituée conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg relative aux Organismes de placement collectif et agréée en tant que Fonds monétaire conformément au Règlement MMF.

La SICAV est soumise aux dispositions de la partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 relatives aux Organismes de placement collectif (« OPC »), telle que modifiée, et de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le capital de la SICAV est à tout moment égal au total de ses actifs nets.

La SICAV est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-26803.

La SICAV met à la disposition des investisseurs plusieurs portefeuilles constituant des ensembles d'actifs distincts représentés par des classes d'actions distinctes (ci-après des « compartiments »).

La SICAV constitue de ce fait une société d'investissement à compartiments multiples.

Les rapports annuels aux actionnaires pour chacun des compartiments, ainsi que les résultats consolidés, sont disponibles sur demande et sans frais auprès du siège social de la SICAV et peuvent être expédiés aux détenteurs d'actions nominatives, à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires, sans frais et sur simple demande.

En outre, les rapports semestriels non révisés sont également disponibles sur demande et sans frais auprès du siège social de la SICAV et peuvent être expédiés aux détenteurs d'actions nominatives, sans frais et sur simple demande.

L'exercice de la SICAV se termine le 31 décembre de chaque année.

Les actions ne sont disponibles que sous forme nominative.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la SICAV se tient chaque année au siège social de la SICAV, ou à tout autre endroit au Luxembourg spécifié sur la convocation.

Elle a lieu dans les six mois suivant la fin de l'exercice.

Les avis relatifs à toutes les assemblées générales sont envoyés à tous les détenteurs d'actions nominatives, à l'adresse figurant au registre des actionnaires, au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée en question. Ces avis précisent l'heure et le lieu de l'assemblée générale, ainsi que les conditions d'admission, l'ordre du jour et les exigences de la loi luxembourgeoise en matière de quorum et de majorité nécessaires.

De plus, les avis seront publiés dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg et dans un journal luxembourgeois, le « Luxemburger Wort », si la législation l'exige, ainsi que dans la presse des pays où la SICAV est commercialisée si la législation de ces pays l'exige.

La valeur nette d'inventaire par action de chaque compartiment, le prix d'émission et de rachat des actions de chaque compartiment ainsi que les changements intervenus dans le portefeuille peuvent être obtenus auprès du siège social de la SICAV.

Le prospectus, les Documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs KID), les statuts de la SICAV ainsi que ses rapports financiers sont tenus gratuitement à la disposition du public au siège social de la SICAV.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Money Market Euro

Analyse du marché

Sur un an, les spreads de crédit (indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate) ont connu un resserrement considérable, passant à 58 points de base (en baisse de 23 points de base). Les spreads de crédit Investment Grade ont été soutenus par des fondamentaux sains et grâce à une forte demande de la part des investisseurs. Les résultats des entreprises au cours de l'année ont nettement dépassé les attentes, même si les marchés ont parfois été surpris par les ajustements des orientations, par la diminution des marges et par les inquiétudes quant à une éventuelle baisse des achats des consommateurs réduisant en raison d'une augmentation des coûts. Les résultats des entreprises européennes ont montré que, au moins pour l'instant et à quelques exceptions près, elles s'adaptent mieux que prévu aux droits de douane américains. Aux États-Unis, les trajectoires de croissance divergentes et les stratégies d'investissement dans l'IA des « Magnificent Seven » ont suscité des réactions contrastées. En Europe, les banques ont, contre toute attente, continué d'enregistrer de solides bénéfices, soutenues par la hausse des commissions, des revenus de trading et la réduction des coûts.

Les taux à court terme ont tiré profit de la baisse de la poursuite des baisses de taux amorcées par les banques centrales. En fin d'année, les prévisions actualisées de croissance et d'inflation de la BCE ont conforté l'idée que le cycle de baisse des taux de l'institution européenne était effectivement terminé. La Fed a été contrainte de sortir de sa position d'attente et a procédé à des baisses de taux au second semestre.

L'Euribor 3 mois est passé à 2,03 % (en baisse de 70 points de base) et l'Euribor 12 mois à 2,24 % (en baisse de 22 points de base).

Les marchés de taux ont régulièrement ajusté leurs prévisions de trajectoire des banques centrales à la lumière du flux continu d'informations sur l'activité économique, le chômage et l'inflation. La volatilité des marchés est principalement intervenue autour des annonces tarifaires de Donald Trump lors du « Liberation Day », et le sentiment a largement fluctué au gré des annonces, des menaces et des accords qui ont suivi.

En outre, les marchés ont traversé des épisodes de volatilité temporaires en raison des tensions au Moyen-Orient, de l'incertitude politique en France, des préoccupations concernant les valorisations, les dépenses d'investissement et le financement des entreprises exposées à l'intelligence artificielle, des tensions commerciales sino-américaines autour du contrôle des exportations de terres rares, ainsi que des inquiétudes concernant la qualité des actifs des banques régionales américaines.

Les obligations souveraines mondiales ont été confrontées à de nouvelles pressions vendeuses, les inquiétudes liées à l'inflation, aux émissions de dette et à la discipline budgétaire pesant sur le sentiment, notamment sur la partie longue de la courbe. Les courbes des taux souverains ont quant à elles vu leurs primes de terme augmenter et les spreads de swaps d'actifs se sont élargis à mesure que la viabilité de la dette faisait l'objet d'un regain d'attention.

Les taux souverains à 5 ans ont terminé l'année à 2,28 % (+13 pb) en Allemagne, 2,85 % (-1 pb) en Italie, 3,93 % (-41 pb) au Royaume-Uni et 3,73 % (-65 pb) aux États-Unis.

Fonds

Tout au long de l'année, nous avons maintenu une position optimiste concernant le risque de taux. Cette conviction est progressivement devenue plus neutre à mesure que la BCE avançait dans son cycle de baisse des taux, que les incertitudes liées à la politique commerciale américaine s'atténaient et que la croissance européenne se renforçait, tandis que l'inflation restait proche de l'objectif de la BCE.

Pendant l'année, nous avons conservé une approche défensive sur le crédit, en privilégiant les échéances courtes et en accordant la priorité à la qualité et à la liquidité. Bien que cette classe d'actifs reste soutenue par des fondamentaux d'entreprise solides et une forte demande des investisseurs, les niveaux de spreads ont imposé une approche sélective et mesurée. Le fonds a maintenu une exposition diversifiée aux secteurs financiers et non financiers. Étant donné que les bons du Trésor à court terme de plusieurs émetteurs souverains ont fortement baissé, car leurs spreads de swap d'actifs se sont creusés, nous avons pu nous les procurer à des conditions intéressantes.

La liquidité du fonds est restée soutenue par un coussin de liquidités, les bons du Trésor et un profil d'échéances échelonné du portefeuille.

Performance du fonds

Candriam Money Market Euro a surperformé son indice de référence (l'€STR Capitalized) de 18 pb en 2025 (2,41 % pour la part V Cap, contre 2,23 % pour l'€STR).

La performance du portefeuille doit beaucoup aux obligations à taux variable et aux effets de commerce à taux variable. Ils ont offert des spreads intéressants, pendant que le mécanisme de taux variable protégeait le fonds contre la volatilité enregistrée sur les marchés des taux.

Quant aux effets de commerce à taux fixe, ils ont permis de fixer des taux attractifs et ont bénéficié de la baisse des taux à court terme.

La performance du fonds a bénéficié de sa capacité à s'approvisionner en bons du Trésor à des fins de liquidité et de gestion des risques à des conditions plus attractives.

Perspectives du fonds

Nous étudions attentivement l'évolution de l'activité économique, les tensions inflationnistes et les répercussions diverses et différées des politiques monétaires à travers le monde. Les données économiques et la stabilité financière devraient être les principaux moteurs des mécanismes de réaction des banques centrales. L'activité économique contrastée des différents blocs économiques mondiaux (et leur évolution dissymétrique pour atteindre les objectifs d'inflation) combinée à la montée des tensions commerciales et aux incertitudes sur les taux neutres vont favoriser la volatilité des taux. En parallèle, la viabilité de la dette souveraine sera de plus en plus surveillée, ce qui se répercutera sur les marchés sous la forme de variations des spreads de swaps souverains et des primes de terme. Les marchés du crédit devraient rester soutenus par leurs fondamentaux solides et par une dynamique offre/demande favorable, même si des épisodes isolés de faiblesse pourraient survenir en raison d'événements spécifiques à certaines entreprises, notamment des perturbations dans les technologies liées à l'intelligence artificielle. Nous resterons par conséquent attentifs aux risques de baisse et privilégierons les actifs liquides de grande qualité, tout en continuant à faire preuve de sélectivité dans nos investissements. Nous nous basons toujours sur l'analyse « bottom up » rigoureuse que nous avons développée en interne et nous gardons notre préférence pour les sociétés bien notées et peu endettées.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Money Market Euro AAA

Analyse du marché

Sur un an, les spreads de crédit (indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate) ont connu un resserrement considérable, passant à 58 points de base (en baisse de 23 points de base). Les spreads de crédit Investment Grade ont été soutenus par des fondamentaux sains et grâce à une forte demande de la part des investisseurs. Les résultats des entreprises au cours de l'année ont nettement dépassé les attentes, même si les marchés ont parfois été surpris par les ajustements des orientations, par la diminution des marges et par les inquiétudes quant à une éventuelle baisse des achats des consommateurs réduisant en raison d'une augmentation des coûts. Les résultats des entreprises européennes ont montré que, au moins pour l'instant et à quelques exceptions près, elles s'adaptent mieux que prévu aux droits de douane américains. Aux États-Unis, les trajectoires de croissance divergentes et les stratégies d'investissement dans l'IA des « Magnificent Seven » ont suscité des réactions contrastées. En Europe, les banques ont, contre toute attente, continué d'enregistrer de solides bénéfices, soutenues par la hausse des commissions, des revenus de trading et la réduction des coûts.

Les taux à court terme ont tiré profit de la poursuite des baisses de taux amorcées par les banques centrales. En fin d'année, les prévisions actualisées de croissance et d'inflation de la BCE ont conforté l'idée que le cycle de baisse des taux de l'institution européenne était effectivement terminé. La Fed a été contrainte de sortir de sa position d'attentisme et a procédé à des baisses de taux au second semestre.

L'Euribor 3 mois est passé à 2,03 % (en baisse de 70 points de base) et l'Euribor 12 mois à 2,24 % (en baisse de 22 points de base).

Les marchés de taux ont régulièrement ajusté leurs prévisions de trajectoire des banques centrales à la lumière du flux continu d'informations sur l'activité économique, le chômage et l'inflation. La volatilité des marchés est principalement intervenue autour des annonces tarifaires de Donald Trump lors du « Liberation Day », et le sentiment a largement fluctué au gré des annonces, des menaces et des accords qui ont suivi.

En outre, les marchés ont traversé des épisodes de volatilité temporaires en raison des tensions au Moyen-Orient, de l'incertitude politique en France, des préoccupations concernant les valorisations, les dépenses d'investissement et le financement des entreprises exposées à l'intelligence artificielle, des tensions commerciales sino-américaines autour du contrôle des exportations de terres rares, ainsi que des inquiétudes concernant la qualité des actifs des banques régionales américaines.

Les obligations souveraines mondiales ont été confrontées à de nouvelles pressions vendeuses, les inquiétudes liées à l'inflation, aux émissions de dette et à la discipline budgétaire pesant sur le sentiment, notamment sur la partie longue de la courbe. Les courbes des taux souverains ont quant à elles vu leurs primes de terme augmenter et les spreads de swaps d'actifs se sont élargis à mesure que la viabilité de la dette faisait l'objet d'un regain d'attention.

Les taux souverains à 5 ans ont terminé l'année à 2,28 % (+13 pb) en Allemagne, 2,85 % (-1 pb) en Italie, 3,93 % (-41 pb) au Royaume-Uni et 3,73 % (-65 pb) aux États-Unis.

Fonds

Le fonds a satisfait à toutes les exigences de Standard & Poor's pour garantir sa notation AAA tout au long de l'année.

Au cours de l'année, nous avons maintenu une position optimiste concernant le risque de taux. Cette conviction est progressivement devenue plus neutre à mesure que la BCE avançait dans son cycle de baisse des taux, que les incertitudes liées à la politique commerciale américaine s'atténaient et que la croissance européenne se renforçait, tandis que l'inflation restait proche de l'objectif de la BCE.

Pendant l'année, nous avons conservé une approche défensive sur le crédit, en privilégiant les échéances courtes et en accordant la priorité à la qualité et à la liquidité. Bien que cette classe d'actifs reste soutenue par des fondamentaux d'entreprise solides et une forte demande des investisseurs, les niveaux de spreads ont imposé une approche sélective et mesurée. Le fonds a maintenu une exposition diversifiée aux secteurs financiers et non financiers. Étant donné que les bons du Trésor à court terme de plusieurs émetteurs souverains ont fortement baissé, car leurs spreads de swap d'actifs se sont creusés, nous avons pu nous les procurer à des conditions intéressantes.

La liquidité du fonds est restée soutenue par un coussin de liquidités, les bons du Trésor et un profil d'échéances échelonné du portefeuille.

Performance du fonds

La performance de Candriam Money Market Euro AAA est ressortie en ligne avec celle de son indice de référence (€STR Capitalized).

La performance du portefeuille doit beaucoup aux obligations à taux variable et aux effets de commerce à taux variable. Ils ont offert des spreads intéressants, pendant que le mécanisme de taux variable protégeait le fonds contre la volatilité enregistrée sur les marchés des taux.

Quant aux effets de commerce à taux fixe, ils ont permis de fixer des taux attractifs et ont bénéficié de la baisse des taux à court terme.

La performance du fonds a bénéficié de sa capacité à s'approvisionner en bons du Trésor à des fins de liquidité et de gestion des risques à des conditions plus attractives.

Perspectives du fonds

Nous étudions attentivement l'évolution de l'activité économique, les tensions inflationnistes et les répercussions diverses et différées des politiques monétaires à travers le monde. Les données économiques et la stabilité financière devraient être les principaux moteurs des mécanismes de réaction des banques centrales. L'activité économique contrastée des différents blocs économiques mondiaux (et leur évolution dissymétrique pour atteindre les objectifs d'inflation) combinée à la montée des tensions commerciales et aux incertitudes sur les taux neutres vont favoriser la volatilité des taux. En parallèle, la viabilité de la dette souveraine sera de plus en plus surveillée, ce qui se répercutera sur les marchés sous la forme de variations des spreads de swaps souverains et des primes de terme. Les marchés du crédit devraient rester soutenus par leurs fondamentaux solides et par une dynamique offre/demande favorable, même si des épisodes isolés de faiblesse pourraient survenir en raison d'événements spécifiques à certaines entreprises, notamment des perturbations dans les technologies liées à l'intelligence artificielle. Nous resterons par conséquent attentifs aux risques de baisse et privilégierons les actifs liquides de grande qualité, tout en continuant à faire preuve de sélectivité dans nos investissements. Nous nous basons toujours sur l'analyse « bottom up » rigoureuse que nous avons développée en interne et nous gardons notre préférence pour les sociétés bien notées et peu endettées.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Money Market USD Sustainable

Analyse du marché

Sur un an, les spreads de crédit (indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate) ont connu un resserrement considérable, passant à 58 points de base (en baisse de 23 points de base). Les spreads de crédit Investment Grade ont été soutenus par des fondamentaux sains et grâce à une forte demande de la part des investisseurs. Les résultats des entreprises au cours de l'année ont nettement dépassé les attentes, même si les marchés ont parfois été surpris par les ajustements des orientations, par la diminution des marges et par les inquiétudes quant à une éventuelle baisse des achats des consommateurs réduisant en raison d'une augmentation des coûts. Les résultats des entreprises européennes ont montré que, au moins pour l'instant et à quelques exceptions près, elles s'adaptent mieux que prévu aux droits de douane américains. Aux États-Unis, les trajectoires de croissance divergentes et les stratégies d'investissement dans l'IA des « Magnificent Seven » ont suscité des réactions contrastées. En Europe, les banques ont, contre toute attente, continué d'enregistrer de solides bénéfices, soutenues par la hausse des commissions, des revenus de trading et la réduction des coûts.

Les taux à court terme ont tiré profit de la baisse de la poursuite des baisses de taux amorcées par les banques centrales. En fin d'année, les prévisions actualisées de croissance et d'inflation de la BCE ont conforté l'idée que le cycle de baisse des taux de l'institution européenne était effectivement terminé. La Fed a été contrainte de sortir de sa position d'attentisme et a procédé à des baisses de taux au second semestre.

L'Euribor 3 mois est passé à 2,03 % (en baisse de 70 points de base) et l'Euribor 12 mois à 2,24 % (en baisse de 22 points de base).

Les marchés de taux ont régulièrement ajusté leurs prévisions de trajectoire des banques centrales à la lumière du flux continu d'informations sur l'activité économique, le chômage et l'inflation. La volatilité des marchés est principalement intervenue autour des annonces tarifaires de Donald Trump lors du « Liberation Day », et le sentiment a largement fluctué au gré des annonces, des menaces et des accords qui ont suivi.

Candriam Money Market USD Sustainable (suite)

En outre, les marchés ont traversé des épisodes de volatilité temporaires en raison des tensions au Moyen-Orient, de l'incertitude politique en France, des préoccupations concernant les valorisations, les dépenses d'investissement et le financement des entreprises exposées à l'intelligence artificielle, des tensions commerciales sino-américaines autour du contrôle des exportations de terres rares, ainsi que des inquiétudes concernant la qualité des actifs des banques régionales américaines.

Les obligations souveraines mondiales ont été confrontées à de nouvelles pressions vendeuses, les inquiétudes liées à l'inflation, aux émissions de dette et à la discipline budgétaire pesant sur le sentiment, notamment sur la partie longue de la courbe. Les courbes des taux souverains ont quant à elles vu leurs primes de terme augmenter et les spreads de swaps d'actifs se sont élargis à mesure que la viabilité de la dette faisait l'objet d'un regain d'attention.

Les taux souverains à 5 ans ont terminé l'année à 2,28 % (+13 pb) en Allemagne, 2,85 % (-1 pb) en Italie, 3,93 % (-41 pb) au Royaume-Uni et 3,73 % (-65 pb) aux États-Unis.

Fonds

Tout au long de l'année, nous avons maintenu une position optimiste sur le risque de taux d'intérêt, la Fed ayant réorienté son attention vers les risques baissiers pesant sur l'emploi, bien que certains de ses membres restent préoccupés par les risques de hausse de l'inflation. Cette conviction est devenue temporairement plus prudente pendant la période d'incertitude suscitée par la politique commerciale américaine, lorsque les risques haussiers pesant sur l'inflation ont préoccupé les responsables de la Fed et que les anticipations de baisse des taux ont été reportées à la fin de l'année.

Pendant l'année, nous avons conservé une approche défensive sur le crédit, en privilégiant les échéances courtes et en accordant la priorité à la qualité et à la liquidité. Bien que cette classe d'actifs reste soutenue par des fondamentaux d'entreprise solides et une forte demande des investisseurs, les niveaux de spreads ont imposé une approche sélective et mesurée. Le fonds a maintenu une exposition diversifiée aux secteurs financiers et non financiers. Étant donné que les bons du Trésor à court terme de plusieurs émetteurs souverains ont fortement baissé, car leurs spreads de swap d'actifs se sont creusés, nous avons pu nous les procurer à des conditions intéressantes.

La liquidité du fonds est restée soutenue par un coussin de liquidités, les bons du Trésor et un profil d'échéances échelonné du portefeuille.

Performance du fonds

Candriam Money Market USD Sustainable a surperformé son indice de référence (Effective Federal Funds Rate) de 5 pb en 2025 (4,41 % pour la part I Cap, contre 4,36 % pour l'Effective Federal Funds Rate).

La performance du portefeuille doit beaucoup aux obligations à taux variable et aux effets de commerce à taux variable. Ils ont offert des spreads intéressants, pendant que le mécanisme de taux variable protégeait le fonds contre la volatilité enregistrée sur les marchés des taux.

Quant aux effets de commerce à taux fixe, ils ont permis de fixer des taux attractifs et ont bénéficié de la baisse des taux à court terme.

Les bons du Trésor américain ont participé au rendement total. Cependant, malgré la hausse des rendements des emprunts d'État américains à long terme, les bons du Trésor à court terme sont restés élevés en comparaison.

Perspectives du fonds

Nous étudions attentivement l'évolution de l'activité économique, les tensions inflationnistes et les répercussions diverses et différées des politiques monétaires à travers le monde. Les données économiques et la stabilité financière devraient être les principaux moteurs des mécanismes de réaction des banques centrales. L'activité économique contrastée des différents blocs économiques mondiaux (et leur évolution dissymétrique pour atteindre les objectifs d'inflation) combinée à la montée des tensions commerciales et aux incertitudes sur les taux neutres vont favoriser la volatilité des taux. En parallèle, la viabilité de la dette souveraine sera de plus en plus surveillée, ce qui se répercutera sur les marchés sous la forme de variations des spreads de swaps souverains et des primes de terme. Les marchés du crédit devraient rester soutenus par leurs fondamentaux solides et par une dynamique offre/demande favorable, même si des épisodes isolés de faiblesse pourraient survenir en raison d'événements spécifiques à certaines entreprises, notamment des perturbations dans les technologies liées à l'intelligence artificielle. Nous resterons par conséquent attentifs aux risques de baisse et privilégierons les actifs liquides de grande qualité, tout en continuant à faire preuve de sélectivité dans nos investissements. Nous nous basons toujours sur l'analyse « bottom up » rigoureuse que nous avons développée en interne et nous gardons notre préférence pour les sociétés bien notées et peu endettées.

Le rapport du Conseil d'Administration couvre l'exercice financier clos au 31 décembre 2025 ainsi que le mois suivant la clôture.

Le Conseil d'Administration

Luxembourg, le 30 mars 2026

Note : les informations contenues dans ce rapport sont fournies à titre informatif et ne présagent pas de performances futures.

Rapport d'audit

Aux actionnaires de

Candriam Money Market

Notre avis

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de Candriam Money Market (le « Fonds ») et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2025, des résultats de leurs opérations et des variations de leurs actifs nets pour l'exercice clos à cette même date, conformément aux exigences légales et réglementaires du Luxembourg relatives à la préparation et à la présentation des états financiers.

Éléments audités

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état des actifs nets au 31 décembre 2025 ;
- l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé à cette date ;
- le portefeuille-titres au 31 décembre 2025 ; et
- les notes aux états financiers – tableau des instruments dérivés et les autres notes aux états financiers, qui comprennent une description des principales politiques comptables.

Base pour fonder notre opinion

Nous avons réalisé notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé » pour l'audit des états financiers de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative,
2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour nous permettre d'étayer notre opinion.

Nous sommes indépendants du Fonds, conformément au Code de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance (International Independence Standards), publié par le International Ethics Standards Board for Accountants (Code de l'IESBA), tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF conjointement aux exigences éthiques pertinentes dans le cadre de notre audit des états financiers. Nous avons satisfait à nos responsabilités éthiques en vertu de ces exigences éthiques.

Autres informations

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent des informations figurant dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers ni notre rapport d'audit y afférent.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations, à l'égard desquelles nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe des incohérences significatives entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter des anomalies significatives. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'anomalies significatives dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est chargé de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers dans le respect des exigences légales et réglementaires du Luxembourg liées à la préparation et à la présentation des états financiers, ainsi que des contrôles internes que le Conseil d'Administration du Fonds estime nécessaires afin de permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que ce soit à la suite d'une fraude ou d'une erreur.

Lors de la préparation des états financiers, le Conseil d'Administration du Fonds a la responsabilité d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre leurs activités, en signalant, le cas échéant, les questions liées à la continuité d'exploitation et en partant de l'hypothèse de la continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds entend soit liquider le Fonds ou clôturer l'un de ses compartiments, soit cesser les activités ou n'a pas d'autre alternative réaliste que de le faire.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé relatives à l'audit des états financiers

Notre audit a pour objectifs d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que ce soit à la suite d'une fraude ou d'une erreur, et de publier un rapport d'audit incluant notre opinion à cet égard. Une assurance raisonnable est un degré élevé d'assurance. Toutefois, cela ne constitue pas une garantie que l'audit mené conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF détectera toujours les anomalies significatives si elles existent. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, seules ou ensemble, elles sont raisonnablement susceptibles d'influencer les décisions économiques des utilisateurs, prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit mené conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons un jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. En outre, nous :

- identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives des états financiers, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et exécutons les procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants d'audit suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations, ou le contournement du contrôle interne ;
- obtenons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances données, mais pas aux fins d'exprimer une opinion sur l'efficacité des mesures de contrôle interne du Fonds ;
- évaluons le caractère approprié des principes comptables utilisés et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations associées fournies par le Conseil d'Administration du Fonds ;

- formulons des conclusions sur le caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants recueillis, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou de l'un de ses compartiments à poursuivre leurs activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations associées fournies dans les états financiers ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des conditions ou événements futurs peuvent amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser ses activités ;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminons s'ils reflètent les opérations et les événements sous-jacents de manière à obtenir une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, le cadre et le calendrier prévus de l'audit et les principales conclusions de l'audit, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous identifions au cours de notre audit.

Luxembourg, le 1 avril 2026

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative
Représentée par

Christelle Crépin



État des actifs nets au 31 décembre 2025

		Candriam Money Market Euro	Candriam Money Market Euro AAA	Candriam Money Market USD Sustainable
		EUR	EUR	USD
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	1,589,947,562	1,303,533,618	71,496,766
Liquidités en banque et courtier		152,033,582	24,401,947	6,945,282
Créances sur investissements vendus		0	62,874,464	0
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		8,445,851	8,383,811	433,165
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2e	0	0	4,928
Total des actifs		1,750,426,995	1,399,193,840	78,880,141
Passifs				
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2e	84,434	131,732	0
Commissions de gestion à payer	3	493,169	173,462	24,087
Charges opérationnelles et administratives à payer	4	112,953	76,414	5,039
Taxe d'abonnement à payer	5	174,807	0	11,516
Total des passifs		865,363	381,608	40,642
Total des actifs nets		1,749,561,632	1,398,812,232	78,839,499



État des actifs nets au 31 décembre 2025

		Combinés
		EUR
Actifs		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	2,954,357,987
Liquidités en banque et courtier		182,349,175
Créances sur investissements vendus		62,874,464
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		17,198,486
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2e	4,196
Total des actifs		3,216,784,308
Passifs		
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2e	216,166
Commissions de gestion à payer	3	687,140
Charges opérationnelles et administratives à payer	4	193,658
Taxe d'abonnement à payer	5	184,612
Total des passifs		1,281,576
Total des actifs nets		3,215,502,732



État des variations des actifs nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

		Candriam Money Market Euro	Candriam Money Market Euro AAA	Candriam Money Market USD Sustainable
		EUR	EUR	USD
Actifs nets au début de l'exercice		1,496,298,629	1,173,818,445	112,080,786
Revenus				
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2g	35,370,136	33,190,717	3,771,343
Intérêts bancaires	2g	3,320,672	5,529,316	453,591
Autres revenus		4,231	802	52
Total des revenus		38,695,039	38,720,835	4,224,986
Frais				
Commissions de gestion	3	5,450,709	2,079,551	343,231
Charges opérationnelles et administratives	4	1,263,378	904,259	76,841
Taxe d'abonnement	5	289,690	0	20,280
Intérêts bancaires	2g	1,345	10,313	1,261
Autres frais		1	126	5
Total des frais		7,005,123	2,994,249	441,618
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		31,689,916	35,726,586	3,783,368
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	5,090,422	1,201,480	825,429
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2e	552,727	1,312,068	(655,706)
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(619,821)	(2,701,404)	1,144,461
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		36,713,244	35,538,730	5,097,552
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	845,870	(714,032)	363,695
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2e	(198,857)	55,833	(498,131)
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		37,360,257	34,880,531	4,963,116
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		3,374,347,112	9,465,676,411	215,132,900
Rachats d'actions		(3,153,726,675)	(9,273,814,033)	(252,709,126)
Dividendes versés	6	(4,717,691)	(1,749,122)	(628,177)
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		1,749,561,632	1,398,812,232	78,839,499



État des variations des actifs nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

		Combinés
		EUR
Actifs nets au début de l'exercice		2,778,355,399
Revenus		
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2g	71,772,010
Intérêts bancaires	2g	9,236,204
Autres revenus		5,077
Total des revenus		81,013,291
Frais		
Commissions de gestion	3	7,822,508
Charges opérationnelles et administratives	4	2,233,064
Taxe d'abonnement	5	306,958
Intérêts bancaires	2g	12,732
Autres frais		131
Total des frais		10,375,393
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		70,637,898
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	6,994,724
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2e	1,306,486
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(2,346,760)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		76,592,348
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	441,511
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2e	(567,164)
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		76,466,695
Évolution du capital		
Souscriptions d'actions		13,023,201,095
Rachats d'actions		(12,642,713,024)
Dividendes versés	6	(7,001,682)
Différence de change		(12,805,751)
Actifs nets à la fin de l'exercice		3,215,502,732



Statistiques

Candriam Money Market Euro

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		1,749,561,632	1,496,298,629	1,476,445,613
C	LU0093583077	Capitalisation	EUR	1,610,586.45	551.37	541.01	523.06
C	LU0093583234	Distribution	EUR	145,271.59	362.96	368.13	363.10
I	LU0206982331	Capitalisation	EUR	533,186.54	596.24	583.05	561.80
PR	LU3092460123	Distribution	EUR	96,750.57	252.16	-	-
R	LU0936337848	Capitalisation	EUR	28,397.53	107.50	105.14	101.32
R2	LU1389877876	Distribution	EUR	577,572.07	152.67	154.87	152.02
V	LU0323048693	Capitalisation	EUR	255,760.89	1,109.14	1,083.03	1,042.05
V	LU0323048776	Distribution	EUR	43,269.64	1,540.18	1,503.90	-
Z	LU0391999124	Capitalisation	EUR	22,347.32	1,116.70	1,089.70	1,047.87

Candriam Money Market Euro AAA

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		1,398,812,232	1,173,818,445	1,267,667,803
C	LU0354091653	Capitalisation	EUR	827,892.51	110.44	108.47	104.95
C	LU0354091737	Distribution	EUR	959.79	102.80	104.47	103.02
I	LU0354091901	Capitalisation	EUR	426,662.24	1,142.00	1,117.84	1,077.91
I	LU0354127358	Distribution	EUR	52,710.87	1,058.36	1,075.59	1,057.05
R	LU0936338655	Capitalisation	EUR	50,518.64	163.46	160.03	154.35
V	LU0354092115	Capitalisation	EUR	569,754.49	1,147.03	1,122.32	1,081.68
V	LU0354092206	Distribution	EUR	1.00	1,071.40	1,087.77	1,067.78
Z	LU0391999470	Capitalisation	EUR	88,620.91	1,156.17	1,130.12	1,088.23

Candriam Money Market USD Sustainable

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			USD		78,839,499	112,080,786	144,481,404
C	LU0049341216	Capitalisation	USD	50,623.55	638.46	613.59	585.04
C	LU0094032728	Distribution	USD	22,379.34	387.06	390.13	388.87
I	LU0206982414	Capitalisation	USD	34,548.25	672.74	644.32	612.23
I	LU0355214700	Distribution	USD	10,569.62	580.35	584.99	580.59
V	LU0323048347	Capitalisation	USD	1.00	1,309.30	1,251.83	1,187.47
V	LU0323048420	Distribution	USD	1.00	1,575.16	1,505.78	-
Z	LU0391999553	Capitalisation	USD	6,432.67	1,317.85	1,259.60	1,194.46



Candriam Money Market Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Australie				
MACQUARIE OISEST+0.32% 27-11-26	3,000,000	EUR	3,000,062	0.17
			3,000,062	0.17
Belgique				
AEDIFICA NV ZCP 07-01-26	11,000,000	EUR	10,933,599	0.62
AEDIFICA NV ZCP 29-01-26	10,000,000	EUR	9,940,999	0.57
			20,874,598	1.19
Danemark				
AP MOLLER MAERSK 1.75 18-26 16/03A	15,000,000	EUR	14,980,774	0.86
DANSKE BK ZCP 16-10-26	10,000,000	EUR	9,786,005	0.56
JYSKE BANK DNK OISEST+0.245% 13-08-26	16,000,000	EUR	16,004,385	0.91
			40,771,164	2.33
Finlande				
NORDEA BKP OISEST+0.31% 27-01-27	10,000,000	EUR	10,004,548	0.57
OP CORPORATE BANK PL 0.25 21-26 24/03A	5,000,000	EUR	4,977,849	0.28
			14,982,397	0.86
France				
ALLIANZ BANQUE OISEST+0.27% 17-04-26	5,000,000	EUR	5,000,025	0.29
ALLIANZ BANQUE OISEST+0.28% 01-07-26	10,000,000	EUR	10,000,326	0.57
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 3.375% 04-01-26	2,500,000	EUR	2,500,000	0.14
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM OISEST+0.32% 13-03-26	15,000,000	EUR	15,005,944	0.86
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM OISEST+0.33% 21-05-26	23,000,000	EUR	23,010,688	1.32
BANQUE STELLANTIS FRA 3.875 23-26 19/01A	3,100,000	EUR	3,101,479	0.18
BPCE OISEST+0.31% 13-08-26	15,000,000	EUR	15,003,090	0.86
BPCE OISEST+0.33% 01-12-26	27,000,000	EUR	27,002,135	1.54
BPCE S.A. 0.25 20-26 15/01A	3,200,000	EUR	3,198,257	0.18
BQ POSTALE OISEST+0.29% 06-11-26	30,000,000	EUR	29,998,684	1.71
CAPGEMINI SE 1.625 20-26 15/04A	2,000,000	EUR	1,996,215	0.11
CIE DE SAINT GOBAIN 1.125 18-26 23/03A	3,200,000	EUR	3,191,721	0.18
COVIVIO SA 1.875 16-26 20/05A	3,000,000	EUR	2,993,677	0.17
DANONE ZCP 17-03-26	5,000,000	EUR	4,966,340	0.28
EDENRED SA 1.875 18-26 06/03A	7,100,000	EUR	7,091,805	0.41
ESSILORLUXOTTICA 0.375 20-26 05/01A	21,000,000	EUR	21,000,000	1.20
FRANCE TREASURY BILL BTF ZCP 04-02-26	27,000,000	EUR	26,929,679	1.54
LA BANQUE POSTALE 0.25 19-26 12/07A	3,000,000	EUR	2,968,193	0.17
LVMH MOET HENNESSY ZCP 10-04-26	5,000,000	EUR	4,957,702	0.28
SG OISEST+0.3% 30-01-26	18,000,000	EUR	18,001,005	1.03
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE 1.125% 09-01-26	25,800,000	EUR	25,796,251	1.47
VEOLIA ENVIRONNEMENT 0.0% 09-06-26	1,100,000	EUR	1,089,354	0.06
VEOLIA ENVIRONNEMENT OISEST+0.33% 21-05-26	3,000,000	EUR	3,001,567	0.17
			257,804,137	14.74
Allemagne				
BASF 0.75% 17-03-26 EMTN	2,000,000	EUR	1,993,558	0.11
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT ZCP 17-06-26	20,000,000	EUR	19,579,153	1.12
DEUTSCHE BOERSE 3.875 23-26 28/09A	11,000,000	EUR	11,111,045	0.64
			32,683,756	1.87
Irlande				
RYANAIR DAC 0.875 21-26 25/05A	27,219,000	EUR	27,068,782	1.55
			27,068,782	1.55
Italie				
INTESA SANPAOLO 1.00 19-26 19/11A	15,000,000	EUR	14,836,553	0.85
TERNA SPA 1.0000 19-26 10/04A	5,000,000	EUR	4,982,823	0.28
			19,819,376	1.13
Japon				
MIZUHO FINANCIAL GRP 0.184 21-26 13/04A	2,016,000	EUR	2,004,957	0.11
			2,004,957	0.11

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Money Market Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Luxembourg				
AT&T INC 0.25 19-26 04/03A	2,000,000	EUR	1,993,500	0.11
BECTON DICKINSON 1.208 19-26 04/06A	13,200,000	EUR	13,136,693	0.75
CAIXABANK SA 1.375 19-26 19/06A	5,000,000	EUR	4,979,290	0.28
DH EUROPE FIN 0.20 19-26 18/03A	23,090,000	EUR	22,993,473	1.31
EUROPEAN UNION BILL ZCP 09-01-26	10,000,000	EUR	9,766,267	0.56
NESTLE FINANCE INTER 0 21-26 14/06A	9,325,000	EUR	9,232,528	0.53
			62,101,751	3.55
Pays-Bas				
DSM NV 0.75 16-26 28/09A	5,000,000	EUR	4,946,157	0.28
EDP FINANCE BV 1.625 18-26 26/01A	5,000,000	EUR	4,998,361	0.29
KONINKLIJKE AHOLD 1.125 18-26 19/03A	1,778,000	EUR	1,773,780	0.10
NOVO NORDISK A/ 3.3750 24-26 21/05A	8,900,000	EUR	8,926,198	0.51
UNILEVER FINANCE 0.7500 22-26 28/02A	6,000,000	EUR	5,986,338	0.34
			26,630,834	1.52
Norvège				
DNB BANK A OISEST+0.27% 10-07-26	20,000,000	EUR	20,009,451	1.14
			20,009,451	1.14
Suède				
ASSA ABLOY AB 3.75% 13-09-26	800,000	EUR	807,086	0.05
SKANDINAVISKA ENSKIL 4.00 22-26 09/11A	4,000,000	EUR	4,057,121	0.23
SWEDBANK AB OISEST+0.27% 15-10-26	10,000,000	EUR	10,005,056	0.57
			14,869,263	0.85
Royaume-Uni				
BANK OF MONTREAL LONDON BRANCH OISEST+0.24% 10-08-26	15,000,000	EUR	15,001,794	0.86
BARCLAYS BK ZCP 30-10-26	10,000,000	EUR	10,005,391	0.57
DEUTSCHE BK LONDON BRANCH ZCP 16-10-26	15,000,000	EUR	14,676,372	0.84
DEUTSCHE BK LONDON BRANCH ZCP 24-04-26	20,000,000	EUR	19,788,887	1.13
EXPERIAN FIN 1.375% 25-06-26	7,000,000	EUR	6,966,985	0.40
HALEON NETHERLANDS CAPITAL BV 1.25% 29-03-26	30,000,000	EUR	29,926,297	1.71
LINDE PLC 0.00 21-26 30/09U	4,300,000	EUR	4,226,622	0.24
LLOYDS BANK CORPORATE MKTS PLC E OISEST+0.3% 16-1	20,000,000	EUR	20,000,546	1.14
LLOYDS BANK CORPORATE MKTS PLC E ZCP 26-03-26	6,000,000	EUR	5,924,299	0.34
MONDI FINANCE EUROPE 1.625 18-26 27/04A	694,000	EUR	692,418	0.04
NATL AUSTRALIA BANK LTD LONDON OISEST+0.28% 01-12-26	5,000,000	EUR	5,000,436	0.29
NATL BANK OF CANADA LONDON BRANCH OISEST+0.285% 12-06-26	18,000,000	EUR	18,003,040	1.03
NTT FINANCE UK ZCP 13-01-26	23,000,000	GBP	26,249,968	1.50
			176,463,055	10.09
États-Unis d'Amérique				
AMERICAN HONDA FIN 3.5% 24-04-26	2,300,000	EUR	2,308,082	0.13
AMGEN INC 2.00 16-26 25/02A	6,000,000	EUR	5,996,708	0.34
AT T INC 1.80 18-26 05/09A	5,500,000	EUR	5,481,643	0.31
DANAHER 2.1% 30-09-26	5,510,000	EUR	5,500,030	0.31
FISERV ZCP 12-02-26	15,000,000	EUR	14,937,289	0.85
FISERV ZCP 22-01-26	15,000,000	EUR	14,936,988	0.85
GENERAL MILLS INC 0.45 20-26 15/01A	26,412,000	EUR	26,395,175	1.51
General Motors Financial Co Inc 0.85% 26-02-26	11,100,000	EUR	11,075,514	0.63
MCKESSON 1.625% 30-10-26	10,800,000	EUR	10,740,921	0.61
MERCK & CO INC 1.875 14-26 15/10A	10,000,000	EUR	9,969,300	0.57
MONDELEZ INTL ZCP 12-02-26	12,000,000	EUR	11,956,379	0.68
NATL GRID NORTH AMERICA 0.41% 20-01-26	18,000,000	EUR	17,985,861	1.03
PROCTER AND GAMBLE 3.25 23-26 02/08A	3,900,000	EUR	3,922,055	0.22
THERMO FISHER SCIENT 1.40 17-26 23/01A	13,000,000	EUR	12,994,000	0.74
THERMO FISHER SCIENT 3.2 22-26 21/01A	11,500,000	EUR	11,501,532	0.66
VISA INC 1.5 22-26 15/06A	5,000,000	EUR	4,982,264	0.28
			170,683,741	9.76
Total des obligations			889,767,324	50.86

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Money Market Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Obligations à taux variables				
Australie				
AUSTRALIA NEW ZEALAND FL.R 24-27 21/05Q	3,000,000	EUR	3,006,773	0.17
MACQUARIE E3R+0.43% 25-06-27	33,000,000	EUR	33,070,073	1.89
MACQUARIE E3R+0.44% 18-12-26	3,500,000	EUR	3,507,275	0.20
			39,584,121	2.26
Canada				
BANK OF MONTREAL FL.R 24-27 12/04Q	10,600,000	EUR	10,619,039	0.61
NATL BANK OF CANADA FL.R 24-26 06/03Q	14,000,000	EUR	14,008,378	0.80
ROYAL BANK OF CANADA E3R+0.4% 04-11-26	14,790,000	EUR	14,806,386	0.85
ROYAL BANK OF CANADA E3R+0.45% 24-03-27	32,078,000	EUR	32,118,224	1.84
			71,552,027	4.09
Danemark				
CARLSBERG BREWERIES AS E3R+0.4% 28-02-27	10,612,000	EUR	10,628,199	0.61
DANSKE BK E3R+0.32% 11-11-27	7,485,000	EUR	7,487,754	0.43
NYKREDIT E3R+0.6% 24-01-27	11,002,000	EUR	11,035,255	0.63
NYKREDIT REALKREDIT FL.R 24-26 27/02Q	1,342,000	EUR	1,343,069	0.08
			30,494,277	1.74
Finlande				
OP CORPORATE BANK E3R+0.4% 19-05-27	5,000,000	EUR	5,007,395	0.29
			5,007,395	0.29
France				
AIR LIQ FIN E3R+0.23% 05-11-27	100,000	EUR	100,071	0.01
BANQUE FEDERATIVE FL.R 24-26 12/01Q	3,000,000	EUR	3,000,221	0.17
CAPGEMINI E3R+0.3% 25-09-27	17,700,000	EUR	17,712,803	1.01
DANONE E3R+0.27% 08-09-27 EMTN	11,200,000	EUR	11,210,053	0.64
HSBC CONTINENTAL EUROPE E3R+0.42% 10-05-26	5,000,000	EUR	5,003,862	0.29
L OREAL S A E3R+0.2% 19-11-27	100,000	EUR	100,054	0.01
SANOFI E3R+0.3% 11-03-27 EMTN	8,000,000	EUR	8,012,200	0.46
SCHNEIDER ELECTRIC SE E3R+0.25% 02-09-27	15,500,000	EUR	15,513,867	0.89
SOCIETE GENERALE SUB FL.R 24-26 19/01Q	13,000,000	EUR	13,001,386	0.74
			73,654,517	4.21
Allemagne				
CLEARSTREAM EUROPE AG E3R+0.2% 05-11-27	8,000,000	EUR	8,000,553	0.46
DEUTSCHE BANK AKT FL.R 23-25 11/07Q	2,000,000	EUR	2,000,279	0.11
			10,000,832	0.57
Irlande				
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY E3R+0.22% 20-11-27	100,000	EUR	100,048	0.01
			100,048	0.01
Italie				
SNAM FL.R 24-26 15/04Q	16,493,000	EUR	16,501,411	0.94
			16,501,411	0.94
Japon				
NTT FINANCE E3R+0.5% 16-07-27	28,500,000	EUR	28,587,691	1.63
			28,587,691	1.63
Luxembourg				
TRATON FINANCE LUX FL.R 23-26 21/01Q	7,100,000	EUR	7,102,416	0.41
			7,102,416	0.41
Pays-Bas				
ABN AMRO BK E3R+0.35% 25-02-27	22,400,000	EUR	22,424,908	1.28
COOP.RABOBANK 23-26 03/11Q	200,000	EUR	200,737	0.01
DSV FINANCE BV E3R+0.5% 06-11-26	15,000,000	EUR	15,031,425	0.86
ENEL FINANCE IN FL.R 0.00 21-26 28/05U	7,000,000	EUR	6,943,781	0.40
NATWEST MKTS NV E3R+0.4% 06-05-26	1,500,000	EUR	1,500,478	0.09
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.2% 20-11	100,000	EUR	100,011	0.01
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.3% 27-05	26,446,000	EUR	26,482,460	1.51
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV E3R+0.3% 27-05-27	3,000,000	EUR	3,004,924	0.17
THERMO FISHER SCIENTIFIC FINANCE I BV E3R+0.28% 01-12-27	21,620,000	EUR	21,627,518	1.24
			97,316,242	5.56

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Money Market Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Espagne				
BANCO SANTANDER SA FL.R 21-26 29/01Q	6,000,000	EUR	6,002,273	0.34
			6,002,273	0.34
Royaume-Uni				
DIAGEO FINANCE E3R+0.3% 20-06-26	10,170,000	EUR	10,177,131	0.58
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY E3R+0.48% 09-05-27	3,202,000	EUR	3,209,744	0.18
NATWEST MKTS FL.R 23-26 13/01Q	24,000,000	EUR	24,004,176	1.37
UBS AG LONDON BRANCH FL.R 24-26 12/04Q	40,000,000	EUR	40,019,101	2.29
			77,410,152	4.42
États-Unis d'Amérique				
AMERICAN HONDA FIN E3R+0.38% 29-04-26	13,000,000	EUR	13,010,693	0.74
ATT E3R+0.4% 16-09-27	5,000,000	EUR	5,006,336	0.29
BK AMERICA E3R+0.48% 10-03-27	31,000,000	EUR	31,019,559	1.77
ROBERT BOSCH FINANCE LLC E3R+0.45% 28-11-26	25,000,000	EUR	25,047,750	1.43
			74,084,338	4.23
Total des obligations à taux variables			537,397,740	30.72
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			1,427,165,064	81.57
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
France				
CANDRIAM MONÉTAIRE SICAV Z C	50,000	EUR	81,627,999	4.67
			81,627,999	4.67
Luxembourg				
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	70,000	EUR	81,154,499	4.64
			81,154,499	4.64
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			162,782,498	9.30
Total Organismes de placement collectif			162,782,498	9.30
Total du portefeuille-titres			1,589,947,562	90.88
Coût d'acquisition			1,583,437,182	



Candriam Money Market Euro

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

France	23.61
Royaume-Uni	14.51
États-Unis d'Amérique	13.99
Luxembourg	8.59
Pays-Bas	7.08
Canada	4.09
Danemark	4.07
Allemagne	2.44
Australie	2.43
Italie	2.08
Japon	1.75
Irlande	1.55
Belgique	1.19
Finlande	1.14
Norvège	1.14
Suède	0.85
Espagne	0.34
	90.88

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	57.66
Fonds d'investissement	11.13
Industrie pharmaceutique	2.73
Transport	2.55
Industrie agro-alimentaire	2.43
Immobilier	1.88
Services divers	1.82
Obligations d'États, Provinces et communes	1.54
Électronique et semi-conducteurs	1.40
Énergie et eau	1.23
Internet et services d'Internet	1.13
Pétrole	1.03
Électrotechnique	0.89
Télécommunication	0.71
Industrie automobile	0.63
Organisations supranationales	0.56
Chimie	0.40
Distribution, commerce de détail	0.40
Construction de machines et appareils	0.36
Biens de consommation divers	0.22
Matériaux de construction	0.18
	90.88



Candriam Money Market Euro AAA

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Belgique				
BELGIUM TREASURY BILL ZCP 12-03-26	49,000,000	EUR	48,809,696	3.49
BELGIUM TREASURY BILL ZCP 15-01-26	13,500,000	EUR	13,425,029	0.96
SOCIETE WALLONNE DU LOGEMENT ZCP 19-05-26	4,000,000	EUR	3,912,259	0.28
			66,146,984	4.73
Danemark				
DANSKE BK ZCP 16-10-26	10,000,000	EUR	9,785,522	0.70
			9,785,522	0.70
Finlande				
FINLAND TBILL ZCP 13-08-26	10,000,000	EUR	9,816,655	0.70
NORDEA BKP OISEST+0.24% 12-06-26	10,000,000	EUR	10,003,421	0.72
NORDEA BKP OISEST+0.25% 14-10-26	20,000,000	EUR	20,001,434	1.43
NORDEA BKP ZCP 17-06-26	20,000,000	EUR	19,790,016	1.41
OP CORPORATE BANK ZCP 05-01-26	10,000,000	EUR	9,828,523	0.70
OP CORPORATE BANK ZCP 07-01-26	30,000,000	EUR	29,868,982	2.14
OP CORPORATE BANK ZCP 09-02-26	20,000,000	EUR	19,688,695	1.41
			118,997,726	8.51
France				
ALLIANZ BANQUE OISEST+0.26% 06-02-26	5,000,000	EUR	4,999,982	0.36
ALLIANZ BANQUE OISEST+0.26% 12-03-26	5,000,000	EUR	4,999,943	0.36
ALLIANZ BANQUE OISEST+0.26% 25-02-26	5,000,000	EUR	4,999,963	0.36
ALLIANZ BANQUE OISEST+0.28% 22-05-26	10,000,000	EUR	10,000,358	0.71
ALLIANZ BANQUE OISEST+0.28% 30-04-26	10,000,000	EUR	10,000,352	0.71
AXA ZCP 19-01-26	30,000,000	EUR	29,848,298	2.13
AXA ZCP 23-04-26	20,000,000	EUR	19,794,773	1.42
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM OISEST+0.32% 01-09-26	20,000,000	EUR	20,005,425	1.43
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM OISEST+0.32% 13-03-26	6,000,000	EUR	6,002,411	0.43
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM OISEST+0.32% 14-10-26	20,000,000	EUR	20,003,027	1.43
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM OISEST+0.32% 25-02-26	10,000,000	EUR	10,003,433	0.72
BPCE OISEST+0.31% 13-08-26	13,000,000	EUR	13,002,684	0.93
BPCE OISEST+0.32% 17-07-26	15,000,000	EUR	15,006,225	1.07
BPCE S.A. 0.25 20-26 15/01A	7,800,000	EUR	7,794,481	0.56
ESSILORLUXOTTICA 0.375 20-26 05/01A	9,200,000	EUR	9,200,000	0.66
ESSILORLUXOTTICA ZCP 19-01-26	30,000,000	EUR	29,840,604	2.13
FRANCE TREASURY BILL BTF ZCP 04-02-26	20,000,000	EUR	19,900,940	1.42
FRANCE TREASURY BILL BTF ZCP 21-01-26	15,000,000	EUR	14,976,941	1.07
FRANCE TREASURY BILL BTF ZCP 31-12-25	20,000,000	EUR	19,976,228	1.43
LVMH MOET HENNESSY ZCP 07-04-26	20,000,000	EUR	19,828,431	1.42
LVMH MOET HENNESSY ZCP 10-04-26	25,000,000	EUR	24,787,085	1.77
LVMH MOET HENNESSY ZCP 23-04-26	20,000,000	EUR	19,795,211	1.42
PARIS VILLE DE ZCP 12-01-26	50,000,000	EUR	49,921,018	3.57
PARIS VILLE DE ZCP 30-01-26	20,000,000	EUR	19,967,430	1.43
			404,655,243	28.93
Allemagne				
COMMERZBANK AG 1.00 19-26 25/02A	10,000,000	EUR	9,978,733	0.71
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT ZCP 07-04-26	17,000,000	EUR	16,737,604	1.20
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT ZCP 17-06-26	15,000,000	EUR	14,683,500	1.05
DEUTSCHE BK ZCP 17-04-26	30,000,000	EUR	29,681,611	2.12
GERMAN TREASURY BILL ZCP 14-01-26	13,000,000	EUR	12,874,767	0.92
SAP SE ZCP 09-03-26	25,000,000	EUR	24,870,074	1.78
SAP SE ZCP 12-02-26	10,000,000	EUR	9,947,210	0.71
			118,773,499	8.49
Japon				
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV ZCP 22-01-26	7,000,000	EUR	6,939,274	0.50
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV ZCP 23-01-26	9,000,000	EUR	8,912,286	0.64
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV ZCP 24-03-26	15,000,000	EUR	14,918,221	1.07

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Money Market Euro AAA

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
			30,769,781	2.20
Luxembourg				
CLEARSTREAM BANKING ZCP 07-01-26	30,000,000	EUR	29,901,084	2.14
EUROPEAN UNION BILL ZCP 06-02-26	40,000,000	EUR	39,800,114	2.85
EUROPEAN UNION BILL ZCP 09-01-26	5,000,000	EUR	4,882,309	0.35
NESTLE FINANCE INTER 0 21-26 14/06A	12,000,000	EUR	11,879,653	0.85
			86,463,160	6.18
Pays-Bas				
ABN AMRO BK ZCP 03-03-26	20,000,000	EUR	19,793,436	1.42
BMW FIN ZCP 23-01-26	20,000,000	EUR	19,964,777	1.43
DUTCH TREASURY CERTIFICATE ZCP 29-01-26	10,000,000	EUR	9,984,804	0.71
NOVO NORDISK A/ 3.3750 24-26 21/05A	24,000,000	EUR	24,072,774	1.72
PACCAR FINANCIAL EUROPE BV ZCP 12-01-26	25,000,000	GBP	28,521,891	2.04
RABOBANK 1.25 16-27 23/03A 16-26 23/03A	12,000,000	EUR	11,972,631	0.86
SIEMENS FIN NV 0.375 20-26 05/06A	7,000,000	EUR	6,943,533	0.50
TOYOTA MOTOR FINANCE 3.375 23-26 13/01A	28,976,000	EUR	28,985,802	2.07
UNILEVER FINANCE 0.7500 22-26 28/02A	9,700,000	EUR	9,675,902	0.69
			159,915,550	11.43
Norvège				
DNB BANK A OISEST+0.27% 10-07-26	25,000,000	EUR	25,011,869	1.79
			25,011,869	1.79
Suède				
SKANDINAVISKA ENSKIL 4.00 22-26 09/11A	2,000,000	EUR	2,028,882	0.15
SVENSKA HANDELSBANKEN AB ZCP 12-03-26	15,000,000	EUR	14,934,549	1.07
SWEDBANK AB OISEST+0.27% 15-10-26	30,000,000	EUR	30,015,204	2.15
			46,978,635	3.36
Royaume-Uni				
BANK OF MONTREAL LONDON BRANCH OISEST+0.21% 10-03-26	25,000,000	EUR	25,002,569	1.79
LLOYDS BANK CORPORATE MKTS PLC E ZCP 10-03-26	4,000,000	EUR	3,953,142	0.28
LLOYDS BK CORP MKTS 2.375 20-26 09/04A	7,193,000	EUR	7,194,299	0.51
NATL AUSTRALIA BANK LTD LONDON OISEST+0.28% 01-12-26	10,000,000	EUR	10,000,869	0.71
NATL BANK OF CANADA LONDON BRANCH ZCP 09-02-26	3,500,000	EUR	3,465,970	0.25
UBS AG LONDON 0.01 21-26 31/03A	10,175,000	EUR	10,120,271	0.72
			59,737,120	4.27
États-Unis d'Amérique				
PROCTER AND GAMBLE ZCP 06-01-26	20,000,000	EUR	19,894,860	1.42
PROCTER AND GAMBLE ZCP 07-01-26	20,000,000	EUR	19,897,091	1.42
PROCTER AND GAMBLE ZCP 19-01-26	10,000,000	EUR	9,948,041	0.71
WAL MART INC 2.55 14-26 08/04A	1,700,000	EUR	1,700,088	0.12
			51,440,080	3.68
Total des obligations			1,178,675,169	84.26
Obligations à taux variables				
France				
SOCIETE GENERALE SUB FL.R 24-26 19/01Q	40,200,000	EUR	40,206,460	2.87
			40,206,460	2.87
Allemagne				
DEUTSCHE BANK AKT FL.R 23-25 11/07Q	18,100,000	EUR	18,103,559	1.29
			18,103,559	1.29
Japon				
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.4% 30-04-26	6,040,000	EUR	6,045,264	0.43
			6,045,264	0.43
Royaume-Uni				
NATL WESTM BK SUB FL.R 24-26 09/01Q	16,190,000	EUR	16,191,642	1.16
NATWEST MKTS FL.R 23-26 13/01Q	44,300,000	EUR	44,311,524	3.17

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Money Market Euro AAA

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
			60,503,166	4.33
Total des obligations à taux variables			124,858,449	8.93
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			1,303,533,618	93.19
Total du portefeuille-titres			1,303,533,618	93.19
Coût d'acquisition			1,303,283,622	



Candriam Money Market Euro AAA

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

France	31.80
Pays-Bas	11.43
Allemagne	9.79
Royaume-Uni	8.60
Finlande	8.51
Luxembourg	6.18
Belgique	4.73
États-Unis d'Amérique	3.68
Suède	3.36
Japon	2.63
Norvège	1.79
Danemark	0.70
	93.19

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	56.90
Obligations d'États, Provinces et communes	15.70
Services divers	4.60
Biens de consommation divers	3.56
Assurance	3.55
Organisations supranationales	3.19
Industrie pharmaceutique	2.79
Internet et services d'Internet	2.49
Autres	0.28
Distribution, commerce de détail	0.12
	93.19



Candriam Money Market USD Sustainable

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Belgique				
BELGIUM TREASURY BILL ZCP 15-01-26	3,000,000	EUR	3,503,352	4.44
			3,503,352	4.44
France				
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 5.896% 13-07-26	1,506,000	USD	1,521,599	1.93
DANONE 2.947% 02-11-26	4,000,000	USD	3,967,223	5.03
			5,488,822	6.96
Pays-Bas				
ENEL FINANCE INTL NV 1.625% 12-07-26	1,000,000	USD	987,099	1.25
IBERDROLA INTL BV ZCP 09-01-26	3,000,000	EUR	3,505,259	4.45
			4,492,358	5.70
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA 0.7% 08-04-26	597,000	USD	592,075	0.75
NATIONWIDE BUILDING 1.5 21-26 13/10S	2,000,000	USD	1,963,233	2.49
NTT FINANCE UK ZCP 16-01-26	4,000,000	USD	3,954,403	5.02
			6,509,711	8.26
États-Unis d'Amérique				
ABBVIE INC 2.95 20-26 21/11S	2,000,000	USD	1,985,844	2.52
BMW US LLC 5.05% 02-04-26	2,000,000	USD	2,005,427	2.54
EBAY 1.4% 10-05-26	2,167,000	USD	2,147,654	2.72
ENEL FINANCE AMERICA LLC ZCP 09-01-26	2,500,000	USD	2,474,421	3.14
FIDELITY NATL INFORMATION SERVICES 1.15% 01-03-26	3,250,000	USD	3,236,254	4.10
HEWLETT PACKARD ENTERPRISE 1.75% 01-04-26	1,933,000	USD	1,922,243	2.44
MCKESSON 1.3% 15-08-26	1,547,000	USD	1,523,078	1.93
ROCHE 2.625% 15-05-26	1,000,000	USD	995,830	1.26
SODEXO 1.634% 16-04-26	250,000	USD	248,199	0.31
UNITED STATES TREASURY BILL ZCP 20-01-26	5,500,000	USD	5,483,563	6.96
			22,022,513	27.93
Total des obligations			42,016,756	53.29
Obligations à taux variables				
Australie				
NATL AUSTRALIA BANK SOFFRAT+0.22% 02-06-26	3,000,000	USD	3,000,332	3.81
			3,000,332	3.81
Canada				
BANK OF MONTREAL AUTRE R+0.76% 04-06-27	1,133,000	USD	1,138,170	1.44
BANK OF MONTREAL AUTRE R+1.16% 11-12-26	1,525,000	USD	1,536,998	1.95
			2,675,168	3.39
Finlande				
NORDEA BKP SOFFRAT+0.74% 19-03-27	3,000,000	USD	3,012,669	3.82
			3,012,669	3.82
France				
BQ POSTALE SOFFRAT+0.24% 31-07-26	3,000,000	USD	3,001,384	3.81
SANOFI SOFFRAT+0.46% 03-11-27	4,000,000	USD	4,018,170	5.10
			7,019,554	8.90
Suède				
SVENSKA HANDELSBANKEN AB SOFFRAT+0.3% 06-10-26	4,000,000	USD	4,000,168	5.07
			4,000,168	5.07
Royaume-Uni				
GSK CAP AUTRE R+0.5% 12-03-27	2,926,000	USD	2,935,510	3.72
LLOYDS BANKING GROUP SOFRIND+1.56% 07-08-27	1,500,000	USD	1,509,875	1.92
			4,445,385	5.64
États-Unis d'Amérique				
BMW US LLC AUTRE R+0.8% 13-08-26	1,000,000	USD	1,002,982	1.27
BMW US LLC SOFFRAT+0.71% 11-08-27	1,165,000	USD	1,168,221	1.48
MERCEDESBEZ FINANCE NORTH AMERICA LLC AUTRE R+0.67% 09-01-26	1,950,000	USD	1,950,498	2.47
ROCHE AUTRE R+0.74% 13-11-26	600,000	USD	603,112	0.76

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Money Market USD Sustainable

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
TOYOTA MOTOR CREDIT AUTRE R+0.65% 19-03-27	300,000	USD	300,995	0.38
TOYOTA MOTOR CREDIT SOFFRAT+0.77% 07-08-26	300,000	USD	300,926	0.38
			5,326,734	6.76
Total des obligations à taux variables			29,480,010	37.39
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			71,496,766	90.69
Total du portefeuille-titres			71,496,766	90.69
Coût d'acquisition			71,290,758	



Candriam Money Market USD Sustainable

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	34.69
France	15.87
Royaume-Uni	13.90
Pays-Bas	5.70
Suède	5.07
Belgique	4.44
Finlande	3.82
Australie	3.81
Canada	3.39
	90.69

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	51.11
Obligations d'États, Provinces et communes	11.40
Industrie pharmaceutique	10.30
Industrie agro-alimentaire	5.03
Électronique et semi-conducteurs	4.45
Distribution, commerce de détail	2.72
Industrie automobile	2.47
Articles de bureaux et ordinateurs	2.44
Biotechnologie	0.76
	90.69



Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Au 31 décembre 2025, les contrats de change à terme ouverts sont les suivants :

Candriam Money Market Euro

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
EUR	26,243,033	GBP	23,000,000	13/01/2026	Société Générale	(84,434)
						(84,434)

Candriam Money Market Euro AAA

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
EUR	28,501,624	GBP	25,000,000	12/01/2026	Société Générale	(131,732)
						(131,732)

Candriam Money Market USD Sustainable

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
USD	3,548,205	EUR	3,000,000	15/01/2026	Morgan Stanley Europe SE	22,688
USD	3,506,754	EUR	3,000,000	09/01/2026	Morgan Stanley Europe SE	(17,760)
						4,928

Veillez vous référer à la Note 7 concernant les garanties reçues/constituées pour les contrats de change à terme.



Autres notes aux états financiers

Note 1 - Généralité

Candriam Money Market (la « SICAV ») a été constituée pour une durée illimitée le 16 novembre 1987, sous la dénomination de « BIL GLOBAL FUND », en tant que société d'investissement à capital variable (SICAV) conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg. Son capital minimum est de 1.250.000. EUR Ses statuts ont été publiés au « Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations » (le « Mémorial ») le 11 décembre 1987. La SICAV est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-26803.

Le 30 mai 1990, la dénomination de la SICAV a été changée en « BIL Money Market Fund », ses statuts ont été modifiés et le capital libellé en BEF. Le 1^{er} février 1999, la dénomination de la SICAV a été changée en « Dexia Money Market ». Le 16 mai 2014, la dénomination de la SICAV a été changée en « Candriam Money Market ».

Le 27 janvier 1999, les statuts ont été modifiés et le capital libellé en EUR. Les modifications ont été publiées au « Mémorial ». Une version coordonnée des statuts est déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Ils ont été modifiés le 6 juillet 2020 pour la dernière fois. Les modifications correspondantes ont été publiées au « Recueil Électronique des Sociétés et Associations ».

La SICAV et l'ensemble de ses compartiments se qualifient de Fonds Monétaires et ont été agréés par la CSSF conformément aux dispositions du Règlement MMF. À ce titre, ils sont inscrits sur la liste officielle des OPC en tant que Fonds Monétaires, conformément à la Loi de 2010.

Conformément au Règlement, les informations suivantes sont déjà mises à la disposition des investisseurs au moins une fois par semaine sur le site Internet de la Société de gestion, www.candriam.com :

- i) la ventilation par échéance du portefeuille-titres des compartiments ;
- ii) le profil de crédit des compartiments ;
- iii) l'échéance moyenne pondérée et la durée de vie moyenne pondérée des compartiments ;
- iv) le détail des 10 principales participations des compartiments ;
- v) la valeur totale des actifs des compartiments ;
- vi) le rendement net des compartiments.

La société de gestion surveille l'évolution de la situation de très près afin de gérer celle-ci dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Les compartiments suivants sont actuellement disponibles aux investisseurs :

<u>Compartiments</u>	<u>Devise de référence</u>
Candriam Money Market Euro	EUR
Candriam Money Market Euro AAA	EUR
Candriam Money Market USD Sustainable	USD

Les classes qui sont émises sont les suivantes :

- La **classe Classique (classe C)** est accessible aux personnes physiques et morales.
- La **classe I** est exclusivement réservée aux investisseurs institutionnels.
- La **classe PR** est réservée aux personnes physiques et aux personnes morales investissant via des distributeurs/intermédiaires belges approuvés par la Société de Gestion. L'accès à cette classe est soumis à un montant de souscription initiale minimale de 2.500.000 EUR. Ce minimum peut être modifié à la discrétion du Conseil d'Administration de la Société de Gestion, à condition que le traitement égalitaire des porteurs de parts soit assuré un même jour d'évaluation.
- La **classe R** est réservée aux intermédiaires financiers (y compris les distributeurs et plateformes) qui :
 - ont des accords différents avec leurs clients aux fins de la fourniture de services d'investissement en rapport avec le compartiment, et
 - n'ont pas le droit d'accepter et conserver de la Société de Gestion, en raison de leurs lois et règlements applicables ou suite à des conventions avec leurs clients, des droits, commissions ou autres avantages monétaires en rapport avec la fourniture des services d'investissement susmentionnés.
- La **classe R2** est réservée :
 - aux distributeurs et/ou intermédiaires approuvés par la Société de Gestion qui ne percevront, pour les investissements dans cette Classe, aucune forme de rémunération d'une entité du groupe Candriam, lorsque les investissements finaux dans les actions ont lieu dans le cadre d'un mandat.
 - aux OPC approuvés par la Société de Gestion.
- La **classe V** est exclusivement réservée aux investisseurs institutionnels dont le montant minimum de souscription initiale est de 30.000.000 EUR. Ce minimum peut être modifié à la discrétion du Conseil d'administration, pourvu que le traitement égalitaire des actionnaires soit assuré un même jour d'évaluation.
- La **classe Z** est réservée :
 - aux investisseurs institutionnels/professionnels approuvés par la Société de Gestion. L'activité de gestion de portefeuille pour cette classe étant directement rémunérée via le contrat conclu avec l'investisseur, aucune commission de gestion de portefeuille ne sera prélevée sur les actifs de cette classe.
 - aux OPC approuvés par la Société de Gestion et gérés par une entité du groupe Candriam.

En outre, un processus de couverture de change peut être appliqué aux classes d'actions.

- Classes d'actions couvertes en devises de référence :
 - Les classes d'actions couvertes visent à réduire l'effet des fluctuations de taux de change entre la devise de référence du compartiment et la devise dans laquelle est libellée la classe d'actions couverte.



Autres notes aux états financiers

Note 1 - Généralité (suite)

Ce type de couverture a pour but de garantir que la performance de la classe d'actions couverte est raisonnablement comparable (après ajustement pour tenir compte de la différence de taux d'intérêt entre les deux devises) à celle d'une classe d'actions libellée dans la devise de référence du compartiment. Ce type de couverture est identifié au moyen du suffixe H ajouté dans la dénomination de la classe d'actions.

- Classes d'actions couvertes contre les fluctuations des actifs :

Ces classes d'actions couvertes visent à réduire l'effet des fluctuations de taux de change entre les devises dans lesquelles sont détenus les actifs d'un compartiment et la devise de la classe d'actions couverte. Ce type de couverture est identifié au moyen du suffixe AH ajouté dans la dénomination de la classe d'actions.

Dans le cadre du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), des informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou les investissements durables sont disponibles dans les annexes pertinentes sous la section (non audité) du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Note 2 - Principales méthodes comptables

Les états financiers de la SICAV sont préparés conformément à la réglementation en vigueur au Luxembourg concernant les Organismes de Placement Collectif. Des petits écarts peuvent apparaître dans certains totaux ou sous-totaux des états financiers en raison des règles d'arrondi.

Les états financiers sont présentés sur la base des valeurs nettes d'inventaire datées du 31 décembre 2025.

Compartiments Candriam Money Market Euro et Candriam Money Market USD Sustainable : la valeur nette d'inventaire de chaque compartiment a été calculée le 2 janvier 2026 sur la base des derniers cours connus au moment de la valorisation.

Compartiment Candriam Money Market Euro AAA : la valeur nette d'inventaire du compartiment a été calculée le 31 décembre 2025 sur la base des derniers cours connus au moment de la valorisation.

a) Évaluation du portefeuille-titres de chaque compartiment

L'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours connu à Luxembourg, le jour d'évaluation, ou, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur le dernier cours connu du marché principal de cette valeur. Si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le Conseil d'Administration estimera avec prudence et bonne foi. Les valeurs mobilières qui ne sont ni cotées ni négociées sur un marché d'actions ou tout autre marché en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi. Tous les autres avoirs seront évalués par les administrateurs sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée de bonne foi et selon des principes et procédures généralement admis.

Conformément à la politique d'évaluation de la SICAV, 25,42 % des actifs nets ont été évalués sur la base d'un modèle en date du 31 décembre 2025 pour le compartiment Candriam Money Market Euro (60,59 % pour Candriam Money Market Euro AAA et 25,49 % pour Candriam Money Market USD Sustainable).

b) Bénéfices ou pertes net(te)s réalisé(e)s sur ventes d'investissements

Les bénéfices ou pertes réalisé(e)s sur les ventes d'investissements de chaque compartiment sont calculé(e)s sur la base du coût moyen des investissements vendus.

c) Différence de change

Les valeurs exprimées dans une devise autre que la devise de référence de chaque compartiment sont converties dans cette devise au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les produits et charges dans une devise autre que la devise de référence de chaque compartiment sont convertis dans cette devise aux taux de change en vigueur à la date de transaction.

Le coût d'acquisition des titres de chaque compartiment exprimé dans une devise autre que la devise de référence du compartiment est converti dans cette devise aux taux de change en vigueur au jour de l'achat.

Taux de change utilisés au 31 décembre 2025 :

Pour les compartiments Candriam Money Market Euro et Candriam Money Market USD Sustainable :

1 EUR =	1.761200	AUD	1 EUR =	0.930500	CHF	1 EUR =	0.873150	GBP	1 EUR =	10.827000	SEK
1 EUR =	1.609900	CAD	1 EUR =	7.469000	DKK	1 EUR =	184.089150	JPY	1 EUR =	1.174450	USD

Pour le compartiment Candriam Money Market Euro AAA :

1 EUR =	0.93	CHF	1 EUR =	0.87265	GBP	1 EUR =	1.17585	USD
1 EUR =	7.468	DKK	1 EUR =	183.8265	JPY			

d) États financiers combinés de la SICAV

L'état combiné des actifs nets de la SICAV ainsi que l'état combiné des variations des actifs nets qui sont exprimés en EUR correspondent à la somme de l'état des actifs nets, de l'état variations des actifs nets de chacun des compartiments convertis dans la devise de la SICAV sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture.

e) Évaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont évalués aux cours de change à terme à la date de clôture applicables pour la période restante jusqu'à l'échéance. La plus-value / (moins-value) non réalisée sur contrats de change à terme est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».



Autres notes aux états financiers

Note 2 - Principaux principes comptables (suite)

Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de plus-value / (moins-value) nette non réalisée en découlant figurent à l'état des variations des actifs nets respectivement, sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme » et « Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».

Pour les détails concernant les contrats de change à terme en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

f) Coûts de transaction

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, la SICAV a encouru des frais de transaction et des frais de courtage liés à l'achat et à la vente de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, autres actifs éligibles et instruments dérivés. Ces charges sont présentées dans l'état des variations des actifs nets au poste « Coûts de transaction ».

g) Revenus

Les produits d'intérêts sont comptabilisés conformément aux conditions de l'investissement sous-jacent. Les produits sont enregistrés nets des retenues à la source respectives, le cas échéant. Les dividendes sont comptabilisés à l'ex-date.

h) Abréviations utilisées dans le portefeuille-titres :

FL.R : Floating Rate Notes

ZCP : Zéro coupon

Q : Trimestriel

A : Annuel

S : Semestriel

Note 3 - Commissions de gestion

Candriam, société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au SERENITY - Bloc B, 19-21, Route d'Arlon à L-8009 Strassen, a été désignée comme Société de Gestion. À cet effet, un contrat a été signé pour une durée indéterminée. Une dénonciation du contrat par l'une ou l'autre des parties peut intervenir à tout moment et sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie, moyennant un préavis de 90 jours.

Candriam est une filiale de Candriam Group, une entité du Groupe New York Life Insurance Company.

Elle a reçu l'agrément de Société de Gestion au sens du chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPCVM et est autorisée à exercer les activités de gestion collective de portefeuilles, de gestion de portefeuilles d'investissement et de conseil en investissements.

La Société de Gestion est investie des pouvoirs les plus étendus pour accomplir, dans le cadre de son objet, tous actes de gestion et d'administration de la SICAV. Elle est responsable des activités de gestion de portefeuille, d'administration (Agent Administratif, Agent de Transfert, y compris les activités de Teneur de Registre) et des activités de commercialisation (distribution).

La fonction de gestion de portefeuille est assurée directement par Candriam et/ou une ou plusieurs de ses succursales : Candriam - Belgian Branch, Candriam - Succursale française, Candriam - UK Establishment.

La Société de Gestion reçoit, en rémunération de ses services, des commissions de gestion exprimées en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne. Ces commissions sont payables par la SICAV à la fin de chaque mois.

Les taux en vigueur au 31 décembre 2025 sont les suivants :

Compartment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
Candriam Money Market Euro	C	Capitalisation	LU0093583077	0.50%
	C	Distribution	LU0093583234	0.50%
	I	Capitalisation	LU0206982331	0.20%
	PR	Distribution	LU3092460123	0.20%
	R	Capitalisation	LU0936337848	0.20%
	R2	Distribution	LU1389877876	0.13%
	V	Capitalisation	LU0323048693	0.06%
	V	Distribution	LU0323048776	0.06%
	Z	Capitalisation	LU0391999124	0.00%
	Candriam Money Market Euro AAA	C	Capitalisation	LU0354091653
C		Distribution	LU0354091737	0.45%
I		Capitalisation	LU0354091901	0.14%
I		Distribution	LU0354127358	0.14%
R		Capitalisation	LU0936338655	0.14%
V		Capitalisation	LU0354092115	0.10%
V		Distribution	LU0354092206	0.10%
Z		Capitalisation	LU0391999470	0.00%
Candriam Money Market USD Sustainable	C	Capitalisation	LU0049341216	0.50%
	C	Distribution	LU0094032728	0.50%
	I	Capitalisation	LU0206982414	0.20%
	I	Distribution	LU0355214700	0.20%
	V	Capitalisation	LU0323048347	0.06%
	V	Distribution	LU0323048420	0.06%
	Z	Capitalisation	LU0391999553	0.00%



Autres notes aux états financiers

Note 3 - Commissions de gestion (suite)

Le tableau ci-après présente les taux annuels de commission de gestion maximum appliqués aux OPC investis par les différents compartiments de Candriam Money Market au 31 décembre 2025.

Fonds cible	Taux maximal
CANDRIAM MONÉTAIRE SICAV Z C	0.15%
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	0.00%

Note 4 - Charges opérationnelles et administratives

La SICAV supporte les charges opérationnelles et administratives courantes engagées pour couvrir tous les frais fixes et variables, charges, commissions et autres dépenses, telles que définies ci-après (les « Charges Opérationnelles et Administratives »).

Les Charges Opérationnelles et Administratives couvrent les frais suivants, sans que cette liste soit limitative :

a) les dépenses directement engagées par la SICAV, y compris, entre autres, les commissions et charges de la Banque Dépositaire, les commissions et frais des réviseurs d'entreprises agréés, les frais de couverture des actions (« share class hedging »), y compris ceux facturés par la Société de Gestion ;

b) la SICAV verse des honoraires annuels aux Administrateurs Indépendants en contrepartie des services qu'ils lui fournissent. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les montant total des honoraires versés à ses Administrateurs Indépendants s'élevait à 30 000 euros

c) une « commission de service » versée à la Société de Gestion comprenant la somme restante des Charges Opérationnelles et Administratives après déduction des dépenses détaillées à la section (a) ci-dessus, soit, entre autres, les commissions et frais de l'Agent Domiciliaire, de l'Agent Administratif, de l'Agent de Transfert et Teneur de Registre, de l'agent payeur principal, les coûts liés à l'enregistrement et au maintien dudit enregistrement dans toutes les juridictions (tels que les commissions prélevées par les autorités de surveillance concernées, les frais de traduction et la rémunération des Représentants à l'étranger et des agents payeurs locaux), les frais d'inscription et de maintien en Bourse, les coûts de publication des prix d'actions, les frais postaux, les frais de télécommunication, les frais de préparation, d'impression, de traduction et de distribution des prospectus, des documents d'informations clés pour l'investisseur, des avis aux actionnaires, des rapports financiers ou de tout autre document destiné aux actionnaires, les honoraires et frais juridiques, les charges et frais liés à la souscription de tout abonnement/toute licence ou tout autre recours à des informations ou des données payantes, les frais engendrés par l'utilisation d'une marque déposée par la SICAV, les frais et commissions revenant à la Société de Gestion et/ou à ses délégataires et/ou à tout autre agent nommé par la SICAV elle-même et/ou aux experts indépendants.

Les Charges opérationnelles et administratives sont exprimées en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne de chaque classe d'actions.

À la fin d'un exercice donné, si les charges et dépenses réelles devaient être supérieures au pourcentage de Charges Opérationnelles et Administratives fixé pour une classe d'actions, alors, la Société de Gestion prendrait la différence à sa charge. Inversement, si les charges et dépenses réelles s'avéraient inférieures au pourcentage de Charges Opérationnelles et Administratives fixé pour une classe d'Actions, alors la Société de Gestion conserverait la différence.

La Société de Gestion pourra donner instruction à la SICAV de procéder au règlement de tout ou partie des dépenses telles qu'énumérées ci-avant directement sur ses actifs.

Dans pareil cas, le montant des Charges Opérationnelles et Administratives serait réduit en conséquence.

Ces charges sont payables mensuellement.

Les taux maximaux en vigueur au 31 décembre 2025 sont les suivants :

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
Candriam Money Market Euro	C	Distribution	LU0093583234	0.30%
	C	Capitalisation	LU0093583077	0.30%
	I	Capitalisation	LU0206982331	0.17%
	PR	Distribution	LU3092460123	0.30%
	R	Capitalisation	LU0936337848	0.30%
	R2	Distribution	LU1389877876	0.30%
	V	Distribution	LU0323048776	0.17%
	V	Capitalisation	LU0323048693	0.17%
	Z	Capitalisation	LU0391999124	0.17%
Candriam Money Market Euro AAA	C	Distribution	LU0354091737	0.30%
	C	Capitalisation	LU0354091653	0.30%
	I	Distribution	LU0354127358	0.17%
	I	Capitalisation	LU0354091901	0.17%
	R	Capitalisation	LU0936338655	0.30%
	V	Distribution	LU0354092206	0.17%
	V	Capitalisation	LU0354092115	0.17%
	Z	Capitalisation	LU0391999470	0.17%
Candriam Money Market USD Sustainable	C	Distribution	LU0094032728	0.25%
	C	Capitalisation	LU0049341216	0.25%
	I	Distribution	LU0355214700	0.16%
	I	Capitalisation	LU0206982414	0.16%
	V	Distribution	LU0323048420	0.16%
	V	Capitalisation	LU0323048347	0.16%
	Z	Capitalisation	LU0391999553	0.16%



Autres notes aux états financiers

Note 4 - Charges opérationnelles et administratives (suite)

Le poste Charges opérationnelles et administratives présenté dans l'état des variations des actifs nets de la SICAV pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 inclut le montant suivant de commissions de dépositaire :

Compartiment	Devise	Commissions de dépositaire
Candriam Money Market Euro	EUR	73,123
Candriam Money Market Euro AAA	EUR	66,299
Candriam Money Market USD Sustainable	USD	4,938

Note 5 - Taxe d'abonnement

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises.

En vertu de la législation et de la réglementation actuellement en vigueur, la SICAV est soumise au Luxembourg à une taxe annuelle de 0,01%, payable trimestriellement et calculée sur la valeur nette d'inventaire de la SICAV à la fin de chaque trimestre. Ce taux est réduit à 0% pour les classes réservées aux investisseurs institutionnels.

En outre, aucune taxe d'abonnement n'est due sur les avoirs que la SICAV détient dans des parts d'autres OPCVM déjà soumis à la taxe d'abonnement à Luxembourg.

Le gouvernement belge a promulgué une loi visant à imposer une fois par an la valeur nette d'inventaire des fonds d'investissements étrangers enregistrés en Belgique. Cette taxe annuelle est calculée sur les montants nets placés en Belgique par des intermédiaires financiers belges. En l'absence de déclaration suffisante relative à ces chiffres, l'administration fiscale pourra calculer la taxe sur la totalité des actifs de ces compartiments. La loi belge du 17 juin 2013 portant des dispositions fiscales et financières et des dispositions relatives au développement durable porte le taux de la taxe annuelle pour les Organismes de Placement Collectif à 0,0925 % avec effet au 1 janvier 2014.

À titre conservatoire, la Sicav a introduit une réclamation en restitution de la taxe auprès de l'administration fiscale belge et auprès du tribunal de Première Instance de Bruxelles.

À ce stade, il ne peut être préjugé de l'issue du litige ou d'un quelconque remboursement au bénéfice de la Sicav. Dans le cadre d'une affaire similaire, l'État belge s'est pourvu en Cassation contre les arrêts de la Cour d'Appel faisant droit au plaignant.

La société de gestion a été informée que la Cour de cassation s'était prononcée contre le plaignant le 25 mars 2022. La Cour de cassation (chambre francophone) estime que la Cour d'appel de Bruxelles a qualifié à tort la taxe d'abonnement belge d'impôt sur la fortune couvert par la convention préventive de la double imposition conclue entre la Belgique et le Luxembourg (laquelle convention attribue le droit d'imposer des SICAV luxembourgeoises uniquement au Luxembourg et pas à la Belgique, ce qui justifie la réclamation en restitution de la taxe d'abonnement belge).

Le cas a été renvoyé devant la Cour d'appel de Liège qui a donné suite à l'arrêt de la Cour de cassation du 6 novembre 2024 et du 17 septembre 2025 et a rejeté le remboursement à la SICAV. Le plaignant s'est pourvu en Cassation contre les arrêts de la Cour d'Appel du 6 novembre 2024 faisant droit à l'État belge, même si les chances d'obtenir une cassation par la Cour de cassation sont limitées.

Un autre arrêt de la Cour de cassation (chambre néerlandophone) du 21 avril 2022 ne conteste pas le fait que la taxe d'abonnement belge constitue un impôt sur la fortune, mais considère que la convention préventive de la double imposition conclue entre la Belgique et le Luxembourg (contrairement à celle signée avec les Pays-Bas) ne couvre pas dans son champ d'application un impôt sur la fortune prélevé en Belgique. Le cas a été renvoyé devant la Cour d'appel de Gand. L'arrêt a été rendu le 5 novembre 2024. Étonnamment, il confirme l'arrêt initial favorable de la Cour d'appel de Bruxelles face au point de vue de la Cour de cassation. Mais l'État belge a contesté ce nouveau jugement et a maintenu sa position. Par ailleurs, 4 autres arrêts rendus par la Cour d'appel de Bruxelles le 25 avril 2023 ont aussi été contestés devant la Cour de cassation.

La perspective d'un remboursement est donc limitée et celui-ci ne sera en tout état de cause pas possible à court terme.

Note 6 - Dividendes

La SICAV a distribué les dividendes suivants durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2025 :

Compartiment	Classe d'actions	Devise	Dividende	Ex-date
Candriam Money Market Euro	C	EUR	11.83	30/04/2025
	R2	EUR	5.69	30/04/2025
Candriam Money Market Euro AAA	C	EUR	3.52	30/04/2025
	I	EUR	39.96	30/04/2025
	V	EUR	40.85	30/04/2025
Candriam Money Market USD Sustainable	C	USD	18.06	30/04/2025
	I	USD	29.54	30/04/2025

Note 7 - Garanties

En ce qui concerne les instruments dérivés de gré à gré, aucune garantie en espèces n'a été reçue ou constituée au 31 décembre 2025.

Note 8 - Changement dans la composition du portefeuille-titres

Une liste reprenant les opérations (ventes et achats) des portefeuilles d'investissement est disponible gratuitement au siège social de la SICAV.

Note 9 - Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la fin de l'exercice.



Informations supplémentaires non auditées

Gestion des risques – calcul du risque global

Comme l'exige la circulaire CSSF 11/512, le Conseil d'Administration de la Société doit déterminer le mode de gestion des risques de la Société, en utilisant soit l'approche par l'engagement soit l'approche VaR.

Le Conseil d'Administration de la Société a choisi d'adopter l'approche par l'engagement comme méthode de détermination du risque global pour tous les compartiments de la Société.

Politique d'engagement et de vote, utilisation des droits de vote

La Société de Gestion n'exerce pas de droit de vote pour les fonds considérés.

Pour toutes les questions d'engagement, nous vous invitons à consulter la politique d'engagement et les rapports associés, lesquels sont disponibles sur le site Internet de Candriam à l'adresse suivante : <https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>.



Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à la politique de rémunération

La directive européenne 2014/91/UE modifiant la directive 2009/65/CE concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, applicable à la SICAV, est entrée en vigueur le 18 mars 2016. Elle est transposée en droit national par la loi luxembourgeoise du 10 mai 2016 transposant la directive 2014/91/UE. En raison de cette nouvelle réglementation, la SICAV est tenue de publier les informations relatives à la rémunération des salariés identifiés au sens de la Loi dans le rapport annuel.

Candriam détient une double licence, d'une part, en tant que société de gestion conformément à l'article 15 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif et, d'autre part, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs conformément à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs. Les responsabilités incombant à Candriam en vertu de ces deux lois sont relativement similaires et Candriam considère que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relatives à l'administration des OPCVM et des fonds d'investissement alternatifs.

Au cours de son exercice clos le 31 décembre 2025, Candriam a versé les sommes suivantes à son personnel :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 18.849.154 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 8.704.787 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 157.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de Candriam ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous montrent également le montant agrégé des rémunérations globales chez Candriam.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 4.065.490 euros.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de Candriam dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont elle est la Société de Gestion (hors direction générale) : 3.638.212 euros.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale belge (Candriam - Belgian Branch), agissant en tant que gestionnaire d'investissement, durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 25.891.096 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 9.250.700 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 236.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire d'investissement ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire d'investissement.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 5.714.716 EUR
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire d'investissement (hors haute direction) : 5.934.564 euros.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale française (Candriam - Succursale française), agissant en tant que gestionnaire d'investissement, durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 19.515.427 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 6.190.300 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 198.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire d'investissement ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire d'investissement.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 2.694.456 euros.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire d'investissement (hors haute direction) : 3.958.642 euros.

La politique de rémunération a été révisée pour la dernière fois par le comité de rémunération de Candriam le 14 avril 2025 et a été adoptée par le Conseil d'Administration de Candriam



Informations supplémentaires non auditées

Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)

Les compartiments de la SICAV relèvent de l'Art. 8 ou 9 du SFDR et les informations respectives sont divulguées au niveau des compartiments ci-dessous.



Informations supplémentaires non auditées

Informations supplémentaires pour les investisseurs en et depuis la Suisse

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts, les rapports annuels et semestriels de la SICAV – chacun sous forme imprimée – ainsi que la valeur nette d'inventaire par actions et les prix d'émission, de rachat et de conversion éventuels sont disponibles sans frais auprès du représentant et du service de paiement pour la Suisse.

La liste des variations du portefeuille est gratuitement à la disposition de l'investisseur auprès du représentant pour la Suisse.

Toutes les informations disponibles aux investisseurs au siège de la Société de Gestion peuvent également être obtenues sur simple demande et sans frais auprès du représentant pour la Suisse.

Représentant pour la Suisse

CACEIS (Switzerland) SA
Route de Signy, 35
CH-1260 Nyon

Service de paiement en Suisse

CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon/Suisse
Route de Signy, 35
CH-1260 Nyon



Informations supplémentaires non auditées

Informations supplémentaires pour les investisseurs en et depuis la Suisse

Publication du TER (total expenses ratio) exprimé en pourcentage

Compartiments	Classe d'action	Type d'action	ISIN	TER incluant la commission de performance (%)	TER excluant la commission de performance (%)	Ratio de performance (%)
Candriam Money Market Euro	C	Capitalisation	LU0093583077	0.60	0.60	0.00
	C	Distribution	LU0093583234	0.67	0.67	0.00
	I	Capitalisation	LU0206982331	0.26	0.26	0.00
	PR	Distribution	LU3092460123	0.13	0.13	0.00
	R	Capitalisation	LU0936337848	0.30	0.30	0.00
	R2	Distribution	LU1389877876	0.22	0.22	0.00
	V	Capitalisation	LU0323048693	0.12	0.12	0.00
	V	Distribution	LU0323048776	0.13	0.13	0.00
Candriam Money Market Euro AAA	Z	Capitalisation	LU0391999124	0.06	0.06	0.00
	C	Capitalisation	LU0354091653	0.53	0.53	0.00
	C	Distribution	LU0354091737	0.54	0.54	0.00
	I	Capitalisation	LU0354091901	0.19	0.19	0.00
	I	Distribution	LU0354127358	0.19	0.19	0.00
	R	Capitalisation	LU0936338655	0.21	0.21	0.00
	V	Capitalisation	LU0354092115	0.15	0.15	0.00
	V	Distribution	LU0354092206	0.15	0.15	0.00
Candriam Money Market USD Sustainable	Z	Capitalisation	LU0391999470	0.05	0.05	0.00
	C	Capitalisation	LU0049341216	0.60	0.60	0.00
	C	Distribution	LU0094032728	0.69	0.69	0.00
	I	Capitalisation	LU0206982414	0.26	0.26	0.00
	I	Distribution	LU0355214700	0.26	0.26	0.00
	V	Capitalisation	LU0323048347	0.09	0.09	0.00
	V	Distribution	LU0323048420	0.08	0.08	0.00
Z	Capitalisation	LU0391999553	0.06	0.06	0.00	



Informations supplémentaires non auditées

Informations supplémentaires pour les investisseurs en et depuis la Suisse

Publication de la performance du fonds pour les investisseurs en Suisse

Compartiments	Classe d'action	Type d'action	ISIN	Devise	Performance	Performance	Performance	Performance
					N (%)	N-1 (%)	N-2 (%)	N-3 (%)
Candriam Money Market Euro	C	Capitalisation	LU0093583077	EUR	1.91	3.44	2.92	(0.48)
	C	Distribution	LU0093583234	EUR	1.84	3.34	2.80	(0.55)
	I	Capitalisation	LU0206982331	EUR	2.26	3.79	3.27	(0.05)
	PR	Distribution	LU3092460123	EUR	0.00	0.00	0.00	0.00
	R	Capitalisation	LU0936337848	EUR	2.24	3.78	3.24	(0.07)
	R2	Distribution	LU1389877876	EUR	2.30	3.83	3.31	(0.10)
	V	Capitalisation	LU0323048693	EUR	2.41	3.94	3.42	0.01
	V	Distribution	LU0323048776	EUR	2.41	0.00	0.00	0.00
	Z	Capitalisation	LU0391999124	EUR	2.48	4.00	3.48	0.05
Candriam Money Market Euro AAA	C	Capitalisation	LU0354091653	EUR	1.82	3.36	2.81	(0.15)
	C	Distribution	LU0354091737	EUR	1.81	3.36	0.00	0.00
	I	Capitalisation	LU0354091901	EUR	2.16	3.71	3.16	(0.08)
	I	Distribution	LU0354127358	EUR	2.16	3.72	3.14	(0.08)
	R	Capitalisation	LU0936338655	EUR	2.14	3.69	3.14	(0.09)
	V	Capitalisation	LU0354092115	EUR	2.20	3.77	3.26	(0.06)
	V	Distribution	LU0354092206	EUR	2.30	3.84	3.35	0.03
	Z	Capitalisation	LU0391999470	EUR	2.31	3.86	3.31	(0.03)
Candriam Money Market USD Sustainable	C	Capitalisation	LU0049341216	USD	4.05	4.88	4.90	1.53
	C	Distribution	LU0094032728	USD	3.97	4.79	4.80	1.46
	I	Capitalisation	LU0206982414	USD	4.41	5.25	5.26	1.73
	I	Distribution	LU0355214700	USD	4.41	5.24	5.26	1.72
	V	Capitalisation	LU0323048347	USD	4.59	5.43	5.43	1.89
	V	Distribution	LU0323048420	USD	4.61	0.00	0.00	0.00
	Z	Capitalisation	LU0391999553	USD	4.62	5.46	5.47	1.87

Publication de la performance du fonds pour les investisseurs en Suisse

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance courante ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat de parts.

Le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé de ne pas comparer la performance des compartiments par rapport à un benchmark spécifique.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

NON

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 61.92% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la production ou la vente au détail de tabac et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;

- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et en évitant les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;

- évitant l'exposition aux pays considérés comme des régimes oppressifs ;

- obtenant une empreinte carbone inférieure à un seuil absolu ;

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Inférieur au seuil absolu (actuellement 95)	31.54		

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Inférieur au seuil absolu (actuellement 95)	2024	34.67	

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	90.07%	89.80%	93.31%	90.49%
#2 Autres	9.93%	10.20%	6.69%	9.80%
#1A Durables	61.92%	74.45%	80.03%	79.01%
#1B Autres caractéristiques E/S	28.15%	15.35%	13.27%	11.47%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	28.53%	40.94%	46.48%	47.28%
Social	33.39%	33.51%	33.55%	31.73%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme « investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives constitue un élément essentiel de l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de

plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des sociétés, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais liés :

- les activités commerciales des émetteurs de la société et leur incidence positive ou négative sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources,
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, consistant en une exclusion normative et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Activités d'engagement avec les entreprises basées sur le dialogue, en aidant à éviter ou à atténuer les incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent la politique d'engagement de Candriam et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des pays : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité selon l'approche des quatre types de capital :

- le capital naturel, qui évalue la façon dont un pays conserve et utilise ses ressources naturelles de manière durable,
- le capital humain, qui mesure la productivité économique et créative par l'évaluation des niveaux d'éducation et d'expertise, l'innovation, la santé, y compris les questions de durabilité,
- le capital social, qui évalue la société civile et les institutions publiques de chaque pays, en mettant l'accent sur la transparence et la démocratie, l'efficacité du gouvernement, la corruption, l'inégalité et la sécurité de la population,
- le capital économique, qui évalue les fondamentaux économiques d'un pays afin de déterminer la capacité de chaque gouvernement à financer et à soutenir les politiques de développement durable à long terme.

2. Filtrage négatif des pays comprenant notamment les éléments suivants :

- la liste des régimes très oppressifs de Candriam — les États commettant de graves violations des droits de l'homme.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance dépend d'un certain nombre d'éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : (<https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>))

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scopes 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative (<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>). Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

20 émetteurs présents au sein du produit financier font en réalité partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 23 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) (<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>).

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 18 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

EXCLUSIONS

PAI14

Candriam s'est fermement engagé à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri, armes chimiques, armes biologiques et armes au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	31.54	82.70%	84.64%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	86.28%	86.73%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	86.28%	86.73%
16- Pays d'investissement faisant l'objet de violations des normes sociales	0.00%	2.87%	2.87%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Candriam Sustainable Money Market Euro Z Eur Acc	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	4.62%	Luxembourg
Candriam Monétaire Sicav Z Eur Acc	Prêts immobiliers - Institutions de financement (MBA-ABS)	4.60%	France
Ubs Ag London Branch E3r+0.35% 12-04-26	Banques et autres institutions de crédit	2.16%	Suisse
Macquarie E3r+0.43% 25-06-27	Banques et autres institutions de crédit	1.89%	Australie
Royal Bank Of Canada E3r+0.45% 24-03-27	Banques et autres institutions de crédit	1.88%	Canada
Bank Of Montreal E3r+0.45% 06-06-25	Banques et autres institutions de crédit	1.78%	Canada
Ntt Finance E3r+0.5% 16-07-27	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	1.65%	Japon
Robert Bosch Finance Llc E3r+0.45% 28-11-26	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	1.59%	États-Unis (u.s.a.)
Ryanair 0.875% 25-05-26 Emtn	Transport	1.55%	Irlande
Bk America E3r+0.48% 10-03-27	Banques et autres institutions de crédit	1.50%	États-Unis (u.s.a.)
Natl Bank Of Canada E3r+0.55% 13-06-25	Banques et autres institutions de crédit	1.35%	Canada
Abn Amro Bk E3r+0.35% 25-02-27	Banques et autres institutions de crédit	1.32%	Pays-Bas
Mckesson 1.5% 17-11-25	Produits pharmaceutiques - Cosmétiques - Méd. Produits	1.31%	États-Unis (u.s.a.)
Natwest Mkts E3r+0.98% 13-01-26	Banques et autres institutions de crédit	1.30%	Royaume-Uni
Caterpillar Services financiers E3r+0.35% 08-12-25	Banques et autres institutions de crédit	1.30%	États-Unis (u.s.a.)

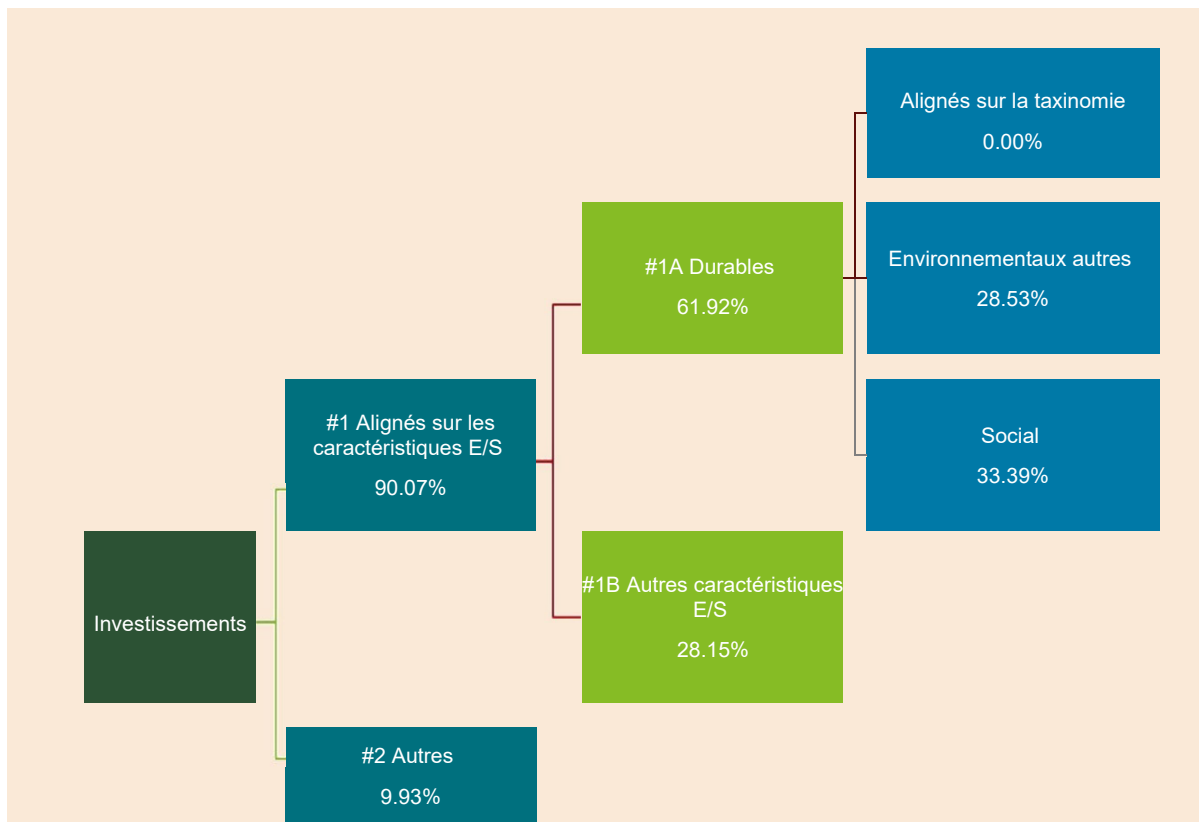
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions de crédit	18.98%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	17.04%
Prêts immobiliers - Institutions de financement (MBA-ABS)	5.11%
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	3.09%
Transport	1.75%
Électronique et semi-conducteurs	1.43%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	1.34%
Pétrole	1.28%
Autres	1.09%
Télécommunications	0.94%
Électrotechnique	0.90%
Internet et services d'Internet	0.79%
Énergie et service des eaux	0.71%
Immobilier	0.65%
Industrie automobile	0.63%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



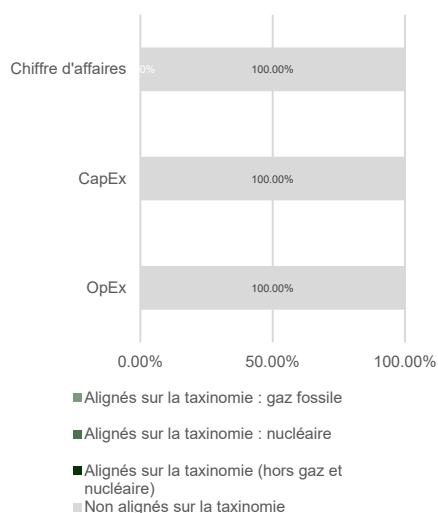
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

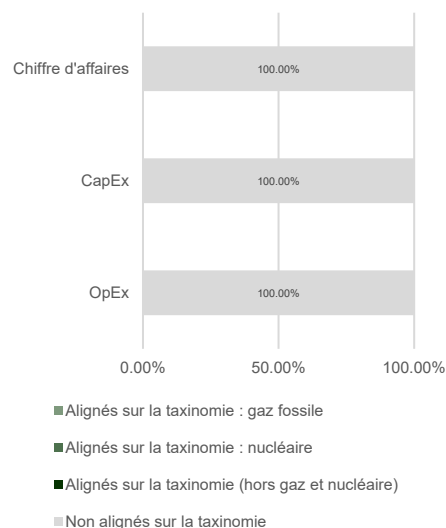
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.


● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 28,53 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 33,39 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 9,93 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le produit financier est conçu pour maintenir une empreinte carbone inférieure à 95 tonnes éqCO₂ pour chaque million d'euros investi. Au cours de la période de référence, le produit financier a enregistré des émissions de 31,54 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi. En outre, par rapport à l'année précédente, le produit financier a affiché une réduction de son empreinte carbone de 9,04 %. Cet objectif a été atteint principalement en privilégiant des émetteurs présentant une empreinte carbone plus faible.

 **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

NON

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 74.12% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la production ou la vente au détail de tabac et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;

- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et en évitant les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;

- évitant l'exposition aux pays considérés comme des régimes oppressifs ;

- obtenant une empreinte carbone inférieure à un seuil absolu ;

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Inférieur au seuil absolu (actuellement 95)	7.02		

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Inférieur au seuil absolu (actuellement 95)	2024	22.11	

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	90.79%	91.22%	88.58%	93.18%
#2 Autres	9.21%	8.78%	11.42%	6.82%
#1A Durables	74.12%	82.33%	81.54%	85.20%
#1B Autres caractéristiques E/S	16.66%	8.89%	7.05%	7.98%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	41.56%	47.65%	49.79%	52.64%
Social	32.57%	34.69%	31.75%	32.56%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme « investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives constitue un élément essentiel de l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de

plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des sociétés, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais liés :

- les activités commerciales des émetteurs de la société et leur incidence positive ou négative sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources,
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, consistant en une exclusion normative et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Activités d'engagement avec les entreprises basées sur le dialogue, en aidant à éviter ou à atténuer les incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent la politique d'engagement de Candriam et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des pays : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité selon l'approche des quatre types de capital :

- le capital naturel, qui évalue la façon dont un pays conserve et utilise ses ressources naturelles de manière durable,
- le capital humain, qui mesure la productivité économique et créative par l'évaluation des niveaux d'éducation et d'expertise, l'innovation, la santé, y compris les questions de durabilité,
- le capital social, qui évalue la société civile et les institutions publiques de chaque pays, en mettant l'accent sur la transparence et la démocratie, l'efficacité du gouvernement, la corruption, l'inégalité et la sécurité de la population,
- le capital économique, qui évalue les fondamentaux économiques d'un pays afin de déterminer la capacité de chaque gouvernement à financer et à soutenir les politiques de développement durable à long terme.

2. Filtrage négatif des pays comprenant notamment les éléments suivants :

- la liste des régimes très oppressifs de Candriam — les États commettant de graves violations des droits de l'homme.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance dépend d'un certain nombre d'éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : (<https://www.candriam.com/fr/professional/sfdrl/>))

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scopes 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative (<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>). Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

5 émetteurs présents au sein du produit financier font en réalité partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 7 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) (<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>).

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 4 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

EXCLUSIONS

PAI14

Candriam s'est fermement engagé à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri, armes chimiques, armes biologiques et armes au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	7.02	68.68%	69.31%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	70.28%	70.28%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	70.28%	70.28%
16- Pays d'investissement faisant l'objet de violations des normes sociales	0.00%	17.68%	17.68%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Abn Amro Bk 0.875% 22-04-25	Banques et autres institutions de crédit	3.34%	Pays-Bas
Espagne Government Bond 0.0% 31-05-25	Pays et gouvernements centraux	3.03%	Espagne
Australie Nouvelle-Zélande Bking Melbour Sonio+0.29% 22	Banques et autres institutions de crédit	2.73%	Australie
Medtronic Global Holdings Sca 0.25% 02-07-25	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	2.32%	Luxembourg
Toyota Motor Finance Pays-Bas Bv 3.375% 13-01-2	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	2.13%	Pays-Bas
Mercedesbenz Intl Finance Bv E3r+0.2% 29-09-25	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	1.79%	Pays-Bas
Novo Nordisk Finance Pays-Bas Bv 3.375% 21-05-2	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	1.72%	Pays-Bas
Natwest Mkts E3r+0.98% 13-01-26	Banques et autres institutions de crédit	1.67%	Royaume-Uni
Bpce Issuer E3r+0.4% 18-07-25	Banques et autres institutions de crédit	1.43%	France
L Oreal S A 3.125% 19-05-25	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	1.33%	France
Sg E3r+0.5% 19-01-26 Emtn	Banques et autres institutions de crédit	1.17%	France
Natl Westminster Bank E3r+0.6% 09-01-26	Banques et autres institutions de crédit	1.16%	Royaume-Uni
Essilorluxottica 0.125% 27-05-25	Banques et autres institutions de crédit	0.91%	France
Cooperatieve Rabobank Ua 1.25% 23-03-26	Banques et autres institutions de crédit	0.86%	Pays-Bas
United Parcel Service 1.625% 15-11-25	Transport	0.77%	États-Unis (u.s.a.)

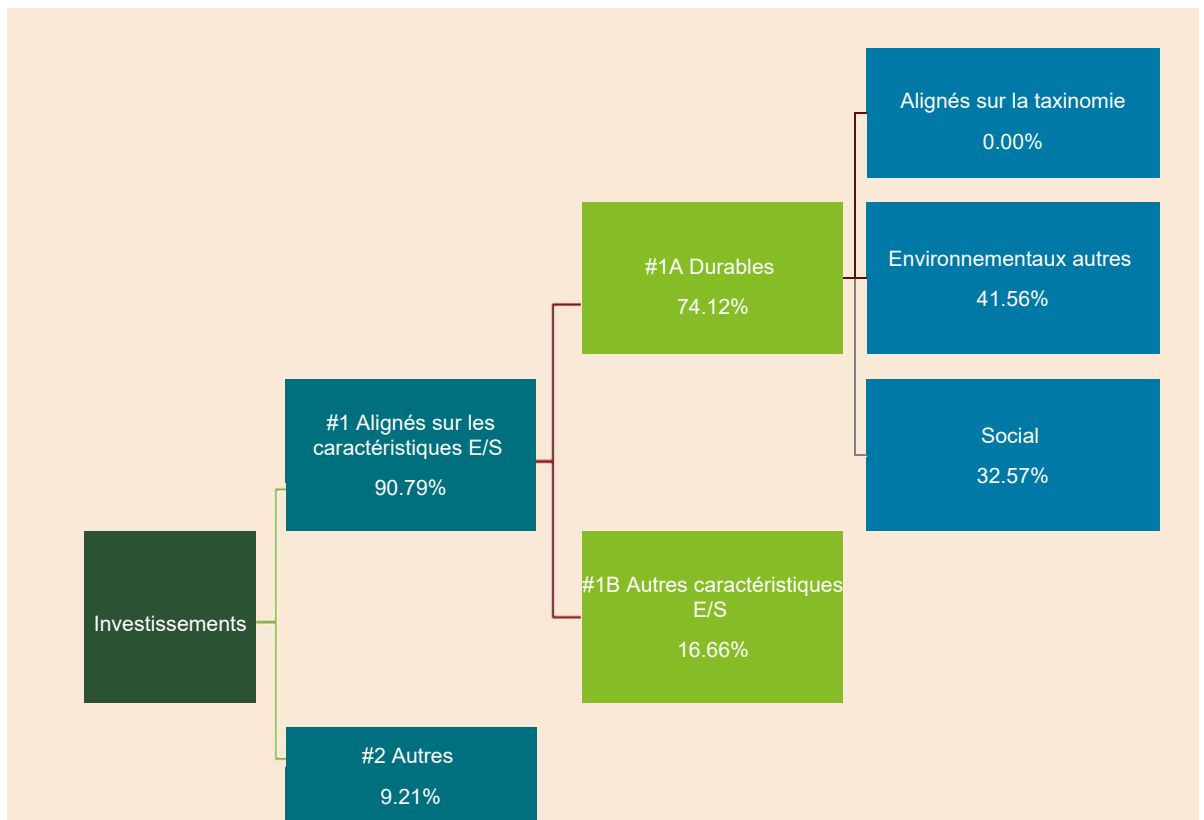
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions de crédit	7.84%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	4.92%
Pays et gouvernements centraux	3.03%
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	2.59%
Autres	1.10%
Transport	0.77%
Chimie	0.38%
Services divers	0.30%
Distribution, commerce de détail	0.12%
Électronique et semi-conducteurs	0.11%
Organisations supranationales	0.09%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



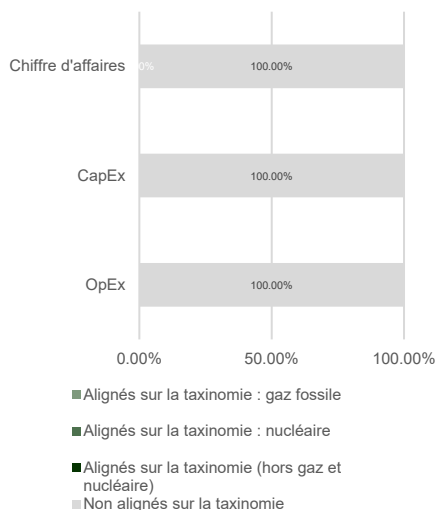
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

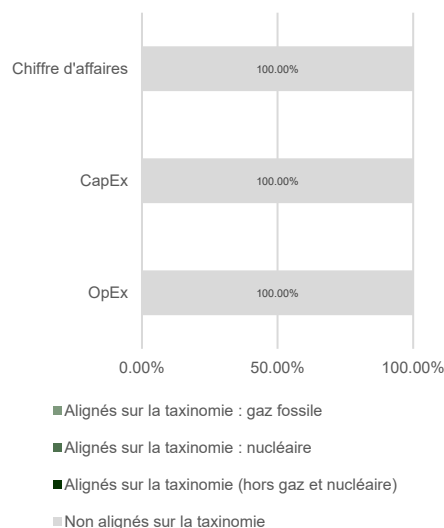
- Oui
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.


● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 41,56 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 32,57 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 9,210000000000001 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

-Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;

- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le produit financier est conçu pour maintenir une empreinte carbone inférieure à 95 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi. Au cours de la période de référence, le produit financier a affiché une empreinte de 7,02 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi. Par conséquent, par rapport à l'année précédente, son empreinte carbone a diminué de 68,24 %. Cet objectif a été atteint en privilégiant constamment des émetteurs présentant un empreinte carbone plus faible.

 **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 54.54%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 39.95%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a pour objectif d'avoir une empreinte carbone inférieure à un seuil absolu déterminé.
 - Score ESG : le Compartiment vise à avoir un score ESG moyen pondéré, y compris les émetteurs souverains et les entreprises émettrices, issu de l'analyse ESG exclusive de Candriam, supérieur à 50 (sur une échelle de 0 à 100).
- En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :
- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des émetteurs qui sont en violation des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou du Pacte mondial des Nations Unies.
 - s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des émetteurs qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.
 - s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements souverains dans des pays figurant sur la liste des régimes oppressifs de Candriam ;
 - s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements souverains dans des pays considérés comme « non libres » par Freedom House.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalent également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment vise à obtenir une empreinte carbone inférieure à un seuil absolu déterminé.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Inférieur au seuil absolu (actuellement 65)	29.39		
Score ESG - Pays et entreprises - Supérieur à 50	55.42		

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Inférieur au seuil absolu (actuellement 65)	2024	39.52	
Score ESG - Pays et entreprises - Supérieur à 50	2024	55.25	
Score ESG - Pays et entreprises - Supérieur à 50	2023	56.86	

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	94.49%	92.34%	92.50%	90.46%
#2 Non durables	5.51%	7.66%	7.50%	11.55%
Environnementaux	54.54%	45.24%	48.67%	46.32%

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
Sociaux	39.95%	47.10%	43.83%	44.14%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	54.54%	45.24%	48.67%	46.32%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

-la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

-l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : (<https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>))

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scopes 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

4 émetteurs présents au sein du produit financier font en réalité partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 6 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 6 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	1,645.37	84.47%	85.23%
Émissions de GES de Scope 2	634.58	84.47%	85.23%
Émissions totales de GES	2,279.94	84.47%	85.23%
2 - Empreinte carbone	29.39	84.47%	85.23%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	6.30%	85.24%	85.24%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	85.24%	85.24%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	40.30%	73.85%	85.17%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	85.24%	85.24%
15 - Intensité des GES	258.32	9.25%	9.25%
16- Pays d'investissement faisant l'objet de violations des normes sociales	0.00%	9.25%	9.25%

*Cette PAI ne reflète pas le % de revenus investis dans le portefeuille, mais le % d'émetteurs dont une part (même marginale) des revenus est exposée aux combustibles fossiles.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Bank Of Nova Scotia 4.5% 16-12-25	Banques et autres institutions de crédit	5.28%	Canada
Sanofi Soffrat+0.46% 03-11-27	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	5.10%	France
Danone 2.947% 02-11-26	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	5.03%	France
General Mills Inc 4.00 18-25 17/04s	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	5.02%	États-Unis (u.s.a.)
Bbva 1.125% 18-09-25	Banques et autres institutions de crédit	4.73%	Espagne
Toyota Motor Credit Autre R+0.65% 11-09-25	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	3.90%	États-Unis (u.s.a.)
Nordea Bkp 4.75% 22-09-25	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	3.86%	Finlandee
Nationwide Bldg 1.0000 20-25 28/08s	Banques et autres institutions de crédit	3.79%	Royaume-Uni
The Walt Disney Company Enterprises 18 3.0% 13-02-	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	3.70%	États-Unis (u.s.a.)
Sap Se 1.0% 01-04-25 Emtn	Internet et services d'Internet	3.65%	Allemagne
Fidelity Natl Information Services 1.15% 01-03-26	Internet et services d'Internet	3.45%	États-Unis (u.s.a.)
Enel Finance Intl Nv 4.25% 15-06-25	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	3.38%	Pays-Bas
Gsk Cap Autre R+0.5% 12-03-27	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	3.16%	Royaume-Uni
Nordea Bkp Soffrat+0.74% 19-03-27	Banques et autres institutions de crédit	3.11%	Finlandee
Natwest Group 4.8% 05-04-26	Banques et autres institutions de crédit	2.75%	Royaume-Uni

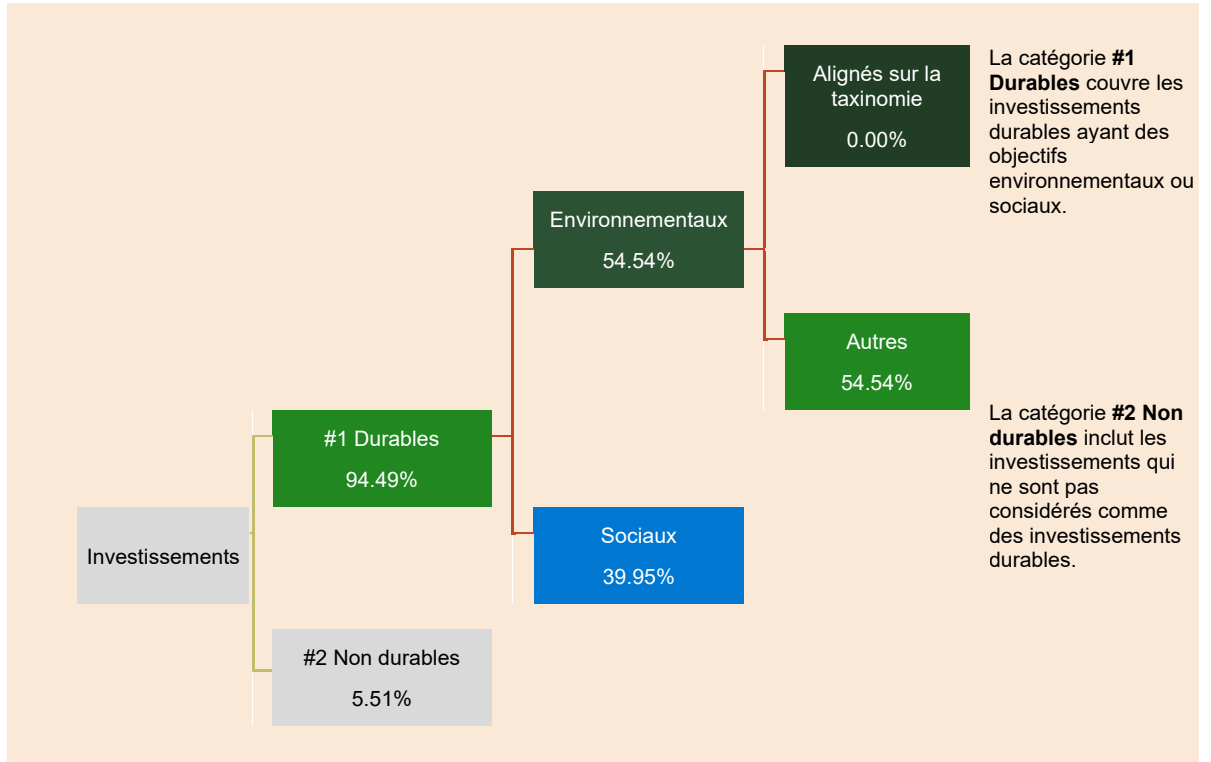
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions de crédit	22.51%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	18.01%
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	6.48%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	5.03%
Internet et services d'Internet	3.50%
Distribution, commerce de détail	2.30%
Industrie automobile	2.07%
Industrie automobile	1.72%
Articles de bureaux et ordinateurs	1.69%
Biotechnologie	1.45%
Électronique et semi-conducteurs	0.99%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

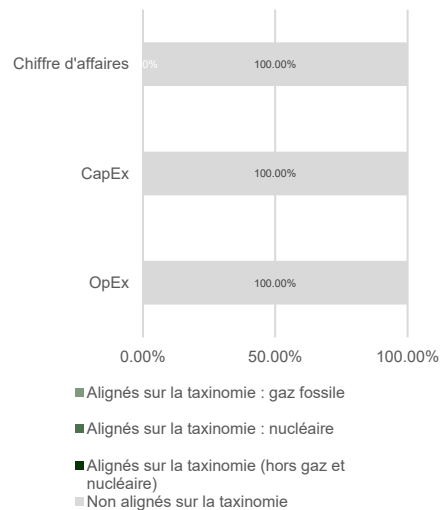
Les activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

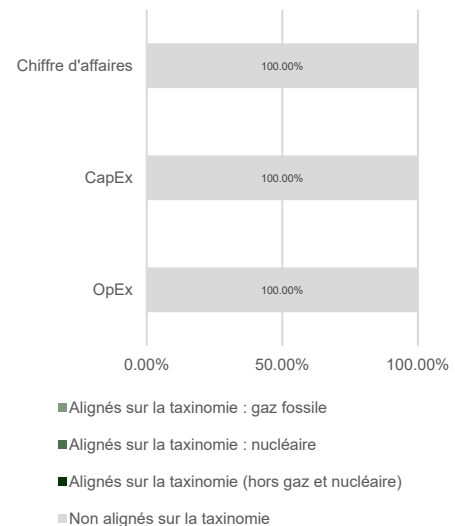
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 54,54 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 39,95 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 5,51 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier est conçu pour maintenir une empreinte carbone inférieure à 65 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi. Au cours de la période de référence, il a enregistré un niveau d'émissions de 29,39 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi. La comparaison de la performance par rapport à l'année précédente fait apparaître que l'empreinte carbone du produit financier a baissé de 25,64 %. Cette réduction résulte d'une préférence stratégique pour des émetteurs présentant des empreintes carbone plus faibles. En outre, le produit financier vise à obtenir un score ESG, mesuré à l'aide de la méthodologie ESG

exclusive développée par Candriam, supérieur au seuil absolu actuel de 50. Au cours de la période de référence, le produit financier a enregistré un score ESG de 55,42. Par rapport à l'année précédente, le score ESG est resté globalement inchangé. Ce résultat reflète une orientation constante vers une sélection d'investissements dans des émetteurs présentant de solides caractéristiques ESG. Plus précisément, le produit financier a orienté ses investissements vers deux émetteurs du secteur de la santé dont les scores ESG se sont améliorés.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.